

Document de stratégie

Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement

Perspectives futures

(dans la lutte contre la pêche INDNR)

ACRONYMES

AGNU	Assemblée générale des Nations Unies
CCAMLR	Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique
CCPOC	Commission pour la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans l'océan Pacifique occidental et central
CE	Commission européenne
CEFACT-ONU	Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
CICTA	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
CLAV	Liste consolidée des navires autorisés à pêcher
COFI	Comité des pêches de la FAO
CPANE	Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est
CT	Consultation technique
CTOI	Commission des thons de l'océan Indien
DG MARE	Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne
EU FR	Fichier de la flotte de pêche communautaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIPI	Sous-Division des politiques, économie et institutions (FAO, Département des pêches et de l'aquaculture)
FIPS	Sous-division des statistiques et de l'information (FAO, Département des pêches et de l'aquaculture)
FIRO	Sous-Division des opérations et technologies de pêche (FAO, Département des pêches et de l'aquaculture)
FLUX	Fisheries Language for Universal eXchange (Protocole universel d'échanges pour les données relatives à la pêche)
FVF	Fishing Vessel Finder (Système de surveillance des navires de pêche)
GFETW	Atelier mondial de formation au contrôle de la pêche
IHSM	IHS Maritime
IUN	Identifiant unique des navires
LEG	Service droit et développement (FAO, Bureau des affaires juridiques et de l'éthique)
MedFISIS	Statistiques de la pêche en Méditerranée et Système d'information
OMI	Organisation maritime internationale des Nations Unies
ORGP	Organisation régionale de gestion des pêches
PAI-Capacités	Plan d'action international pour la gestion des capacités de pêche
PAI-INDNR	Plan d'action international de la FAO visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non reportée et non réglementée
Pêche INDNR	Pêche illicite, non reportée et non réglementée
PSMA	Accord sur les mesures de ressort de l'Etat du port
Réseau SCS	Réseau international des activités liées au SCS de la pêche
SCS	Suivi, contrôle et surveillance
SOFIA	La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (Publication phare du Département des pêches de la FAO)
TB	Tonnage brut
TJB	Tonneau de jauge brute
UE	Union européenne

VG-FSP

Directives volontaires pour la conduite de l'Etat du pavillon

PRÉPARATION DE CE DOCUMENT

Ce document a été préparé afin de clarifier plusieurs aspects de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre du Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement (Fichier mondial).

Suite à la Consultation technique sur le Fichier mondial (CT) de 2010 et considérant les différents développements qui ont eu lieu au niveau international, il est paru nécessaire d'élaborer un plan détaillé sur la façon de procéder. S'appuyant sur les instructions fournies par le Comité des pêches (COFI) dans ses dernières sessions, ce document fournit des informations qui reflètent la situation actuelle et propose différentes perspectives futures pour cet outil qui est fondamental dans la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INDNR).

Ce document doit être considéré comme un complément des documents du Comité des pêches COFI/2014/4.2 et COFI/2014/Inf.12. Il est destiné à servir de document de référence pour informer les membres du Comité des pêches et recevoir leurs avis et conseils sur la démarche à suivre.

RÉSUMÉ

Le Fichier mondial est l'une des dernières initiatives internationales initialement requise par des ministres, reprise par le Comité des pêches (COFI), en faveur de la création d'un outil mondial (programme) nécessaire, urgent et efficace au moindre coût pour combattre la pêche INDNR. Son objectif est d'accroître la transparence et la traçabilité des navires et de leurs activités ainsi que des produits de la pêche «*du filet à l'assiette*», à travers l'échange d'information et la diffusion de cette information d'une manière simple et neutre. Il présente de fortes synergies avec d'autres instruments internationaux de lutte contre la pêche INDNR comme l'Accord sur les mesures du ressort de l'Etat du port (PSMA) et les Directives volontaires pour la conduite de l'Etat du pavillon (VG-FSP) ainsi que les mesures liées au marché, ensemble de mesures qui rendent plus difficiles et détectables les activités des pêcheurs illicites.

Une approche souple, progressive et concertée est essentielle pour la mise en œuvre d'un tel programme. Grâce à la planification des premières étapes et l'analyse des perspectives futures, la FAO propose une voie à suivre pour faire progresser cette initiative d'une manière opportune, souple et rentable, qui tienne compte des besoins spécifiques des pays en développement pour permettre une large participation et avoir un réel impact dans la lutte contre la pêche INDNR. C'est particulièrement nécessaire dans la situation mondiale actuelle de pénurie de ressources, l'objectif étant de soutenir les programmes à long terme au niveau mondial, le coût-efficacité et la collaboration étant au centre de tout projet.

Le programme de Fichier mondial s'appuie sur trois composantes: l'élaboration d'un système, le renforcement des capacités et la promotion. La stratégie exposée dans le présent document englobe ces trois aspects, mais donne la priorité à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre du système afin de rendre le Fichier mondial opérationnel dans les plus brefs délais. A cet égard, une proposition de

financement sur 5 ans est présentée en annexe 4. Plusieurs grandes conclusions sont établies, y compris l'utilisation du numéro OMI en tant qu'IUN pour la phase 1, la nécessité d'une orientation et l'engagement des Etats membres à collaborer.

La stratégie proposée dans le présent document sur les perspectives futures est soumise aux conseils de la 31^e session du COFI.

SOMMAIRE

Acronymes	i
Préparation de ce document	iii
Résumé	iii
Sommaire	v
Contexte – Historique	1
Introduction – Présentation.....	4
Problème – La Pêche INDNR.....	4
Solutions	5
Initiatives internationales et synergies	6
Le Fichier mondial.....	7
Objectif.....	7
Approche.....	7
Portée.....	8
Nature	8
Bénéfices.....	11
Résultats.....	12
Développements Récents	12
Soutien international	12
Sommet mondial d’action pour les océans.....	12
Assemblée générale des Nations Unies.....	13
Union européenne.....	13
Réponses à la 30 ^e session du COFI.....	14
Approche d’un bon rapport coût-efficacité	14
Identifiant unique des navires (IUN).....	15
Coordination avec les ORGP	15
Assistance aux Etats en développement	16
Plan Stratégique.....	18
Statu quo.....	18
Groupe de travail	19
Préparation de la 31 ^e session du COFI	19
Perspectives	20
Vers la phase 1.....	21
Extension de la participation, de l’information et de la portée.....	21
Fournir une assistance	22
Mécanisme financier et Comité directeur	24
Résultats à moyen terme et calendrier	25
Perspective.....	26
Parties Prenantes et Utilisateurs	26

Risques	28
Opportunités.....	30
Conclusions	30
Appendix 1: Synergies with international instruments	32
Port State Measures Agreement	32
Flag State Performance.....	33
Market-related Measures	34
Appendix 2: The Global Record System	36
Introduction and Conceptual Design	36
Underlying Framework	37
Data Management	38
Information Modules	38
Data Collection.....	45
Data Dissemination	48
Functionality	49
Access.....	52
Appendix 3: Data definitions.....	53
Core Information.....	53
Appendix 4: Medium-Term (5 year) Project Proposal	57

CONTEXTE – HISTORIQUE

Initialement proposée dans la **Déclaration de Rome sur la pêche INDNR de 2005** (Réunion ministérielle sur les pêches; Rome, 12 mars 2005), le programme pour élaborer un Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement a été approuvé comme un élément crucial dans l'effort mondial visant à prévenir, contrecarrer et éliminer (INDNR) la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. Il a également fait l'objet d'études de la FAO à plusieurs niveaux et a été élaboré et a progressé par étape. La Déclaration comporte une recommandation clé¹ pour «*élaborer un Fichier mondial exhaustif des navires de pêche au sein de la FAO, y compris les navires de transport frigorifique et les navires de ravitaillement, dans lequel figureraient les informations disponibles à propos du propriétaire réel, sous réserve des prescriptions en matière de confidentialité conformes à la législation nationale*». Cette application générale a reconnu le rôle important que les navires de transport frigorifique et les navires de ravitaillement jouent en facilitant la pêche INDNR.

Après la Déclaration de Rome, en 2006, la FAO a réalisé une **Etude de faisabilité**² sur le Fichier mondial qui a évalué la faisabilité et la viabilité pour la FAO d'élaborer et de gérer un Fichier mondial. L'étude a conclu qu'un Fichier mondial pouvait être créé, mais de manière progressive. Elle a également souligné la nécessité d'introduire un identificateur unique des navires (IUN) que chaque navire conserverait tout au long de sa durée de vie, indépendamment des changements de nom, de pavillon, de propriétaire, etc.

Sur cette base, en 2007, la **27^e session du Comité des pêches**³ (COFI), a encouragé la tenue d'une Consultation d'experts chargée «*d'élaborer ultérieurement le concept d'un registre mondial détaillé des bateaux de pêche comme décrit dans l'étude de faisabilité de la FAO, en tenant présent à l'esprit les éléments suivants: nécessité de clarifier les objectifs du projet, coûts, exigences en matière de confidentialité et mise en relation avec d'autres sources d'informations fiables comme les registres nationaux et les listes des organisations régionales de gestion des pêches*».

Par la suite, la **Consultation d'experts**⁴ de 2008 a évalué le concept de Fichier mondial et a renforcé l'appel de la Déclaration de Rome pour donner une large application au Fichier mondial. Elle a suggéré que le Fichier devrait contenir les données de tous les navires de la filière d'approvisionnement et que, pour définir la portée du Fichier mondial, il serait utile de s'appuyer sur d'autres instruments existants qui définissent les termes clés de «pêche», «navire» et «activités liés à la pêche». A cet égard, les définitions figurant dans l'Accord sur les mesures du ressort de l'Etat du port ont été jugées comme particulièrement utiles, soulignant la nécessité d'exclure les navires de pêche récréative. Le besoin urgent d'établir un Fichier mondial permettant d'assurer l'efficacité des mesures du ressort de l'Etat du port a été souligné. Pour cela, une mise en œuvre progressive soigneusement planifiée devrait assurer que les navires prioritaires soient inscrits en premier dans le Fichier mondial. Le Fichier mondial pourrait améliorer la traçabilité, la transparence, l'évaluation des risques dans de larges domaines de prise de décision. La Consultation d'experts a également noté la nécessité d'aider certains pays dans l'élaboration de leurs fichiers nationaux.

A l'issue de la consultation, la **28^e session du Comité des pêches** (2009) a soutenu l'élaboration du Fichier mondial et a souligné l'importance du rapport coût-efficacité. Le Comité des pêches a «*souligné*

¹ Citation de la déclaration numéro 4, troisième paragraphe.

² http://ftp.fao.org/FI/DOCUMENT/global_record/eims_272369.pdf

³ Soutien du COFI au Fichier mondial: <http://www.fao.org/fishery/topic/166286/en>

⁴ <http://ftp.fao.org/docrep/fao/010/i0149e/i0149e00.pdf>

l'utilité de la mise à profit des bases de données sur les navires et en particulier des travaux des ORGP/A dont certaines étaient en train de mettre au point des systèmes d'identifiant unique des navires. Un programme de travail futur a été appuyé, qui porterait notamment sur l'évaluation des besoins des utilisateurs, y compris ceux des pays en développement, la convocation d'un comité directeur largement représentatif, la conception et la mise en œuvre d'un projet pilote et la préparation d'un rapport technique complet qui pourrait aboutir à une Consultation technique sur le Fichier mondial».

Une **Consultation technique**⁵ (CT) pour identifier une structure et une stratégie pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement s'est tenue au siège de la FAO, en novembre 2010. La CT a établi un certain nombre de recommandations, notamment sur la prise en compte de tous les types de navires, à l'exception des navires récréatifs, de 10 TB, 10 TJB ou 12 m et au-dessus, opérant dans toutes les zones, y compris les eaux intérieures, sous réserve de l'application de l'Etat côtier, tout en reconnaissant la nécessité d'une approche progressive et souple. Il a été recommandé qu'un identifiant unique des navires (IUN) s'applique à tous les navires en question, en tenant dûment compte des plus petits navires. En outre, les informations minimales pour l'attribution d'un IUN, en fonction des exigences de base pour les navires de 100 TB, 100 TJB ou 24 m et au-dessus, ont été spécifiées. La nécessité d'intégrer d'autres informations concernant la lutte contre la pêche INDNR a été notée, et la responsabilité de l'Etat du pavillon dans la délivrance et la mise à jour des informations du Fichier mondial soulignée. La CT a recommandé que la FAO héberge et gère le Fichier mondial et développe une approche de mise en œuvre progressive, en collaboration avec les pays membres, sans perdre de vue la nécessité de fournir une assistance aux pays en développement à cet égard. L'établissement du Fichier mondial en tant qu'initiative volontaire, qui permettrait de délivrer des informations dans le domaine public de manière restrictive, a été recommandé, un accord juridiquement contraignant devant être envisagé en la matière dans le futur.

Lors de sa **29^e session** (2011), le **Comité des pêches** a convenu que la pêche INDNR constituait une menace mondiale majeure pour la gestion durable à long terme de la pêche et la préservation des écosystèmes sains et productifs. Il *«a réitéré son soutien en faveur du Fichier mondial, qui constitue l'un des instruments les plus utiles de lutte contre la pêche INDNR. Le Comité a par ailleurs estimé qu'il convenait de préciser certains des termes utilisés dans les recommandations visant la mise en place du Fichier mondial. Le Comité a estimé que le Fichier mondial devait faire l'objet d'une démarche volontaire, sous la supervision de la FAO, et être mis en place par étapes avec toute la souplesse requise. Il a souligné que le Fichier mondial devait être élaboré de manière efficace et économique en mettant à profit, dans la mesure du possible, les systèmes et plateformes informatiques existants. Pour plus d'efficacité, le Comité a suggéré que la FAO consulte d'autres organisations, et en particulier l'OMI, IHS-Fairplay et les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), selon les besoins. Afin d'assurer la pérennité du Fichier mondial, le Comité a jugé qu'il serait préférable d'utiliser, dans toute la mesure possible, les fonds du Programme ordinaire, en faisant appel au besoin à des sources de financements extrabudgétaires».*

En outre, la **30^e session du Comité des pêches** (2012) *«(a) a réaffirmé son appui à la poursuite de l'élaboration du Fichier mondial par la FAO selon une approche progressive; certains membres ont cependant fait valoir qu'il fallait éviter les doublons, veiller à ce que cet instrument ne soit pas excessivement coûteux et assurer une coordination avec les autres initiatives existantes; (b) a reconnu la nécessité d'un identifiant unique global des navires (IUN), élément essentiel du Fichier mondial*

⁵ ftp://ftp.fao.org/Fi/DOCUMENT/global_record/2010/inf1f.pdf

permettant d'identifier et de suivre les navires; (c) a suggéré que l'identifiant IUN soit dans un premier temps attribué aux navires de plus de 100 tonneaux de jauge brute; (d) a noté que les organisations régionales de gestion des pêches devaient coordonner leurs registres avec le Fichier mondial; (e) s'est félicité de l'aide apportée par la FAO aux pays en développement afin de consolider leurs registres de navires nationaux ou régionaux».

INTRODUCTION – PRÉSENTATION

Avec une population mondiale croissante et le problème persistant de la faim et de la malnutrition dans de nombreux domaines, agir en faveur de l'amélioration des niveaux de sécurité alimentaire est devenu le centre des préoccupations internationales.

Les ressources halieutiques sont une source importante de protéines, vitamines et oligo-éléments de grande qualité, en particulier pour de nombreuses populations à faible revenu des zones rurales et, par conséquent, leur utilisation durable pour soutenir la sécurité alimentaire a bénéficié d'une attention particulière.

Les pêches de capture et l'aquaculture fournissent environ 158 millions de tonnes de poissons par an⁶ au niveau mondial, fournissant les 15 pour cent d'apport en protéines animales à quelques 4,3 milliards de personnes, tandis que la consommation de poisson reste à des niveaux inférieurs dans les pays en développement.

En outre, 10 à 12 pour cent de la population mondiale dépend de la pêche et de l'aquaculture pour la subsistance (la pêche, le débarquement, la transformation et la distribution, la construction et l'entretien des bateaux de pêche et des fermes aquacoles). La pêche artisanale emploie plus de 90 pour cent des pêcheurs de capture du monde, et son importance pour la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et la prévention de la pauvreté (par le développement socioéconomique) est de plus en plus reconnue⁷.

Dans le contexte des écosystèmes variables et changeants, et malgré certains progrès accomplis, les défis de maintenir ou de rétablir la pêche durable et la taille des stocks, de réduire l'impact et la dégradation de l'environnement, et d'améliorer la sécurité alimentaire locale et mondiale restent immenses.

Des pêcheries durables sont cruciales pour le développement des ressources naturelles de la planète et pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous. La gestion durable des pêches repose, entre autres, sur le contrôle adéquat des opérations de pêche et l'application des mesures de gestion mises en place. La coopération internationale est un facteur décisif pour la mise en œuvre réussie de mesures de conservation et de gestion sur le long terme permettant d'atteindre un rendement maximal durable.

PROBLÈME – LA PÊCHE INDNR

La pêche illégale, non déclarée et non réglementée continue de constituer une menace mondiale majeure pour la viabilité à long terme de la pêche et la préservation des écosystèmes sains et productifs ainsi que pour la situation socioéconomique stable de la plupart des petites communautés de pêche artisanale dans le monde. En particulier, la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans les pays en développement proviennent de la marginalisation économique et sociale et du recours à des pratiques de pêche non durables de pêche INDNR.

La pêche INDNR a des effets négatifs, en particulier au sein des communautés locales où les pratiques illicites réduisent considérablement la quantité et la qualité des captures des pêcheurs locaux. Une

⁶ SOFIA. 2014. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture. FAO. <http://www.fao.org/3/a-i3720e.pdf> (version française encore non disponible).

⁷ SOFIA. 2012. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture. FAO. <http://www.fao.org/docrep/016/i2727f/i2727f00.htm>

situation pouvant conduire à des niveaux accrus de malnutrition, d'insécurité alimentaire et même de faim, dans certains endroits et pouvant entraîner des pertes d'emplois et de revenus importantes dans d'autres, étendant son impact sur toute la filière et bien au-delà, avec un impact négatif final sur le développement. La pêche INDNR affecte également la pêche industrielle, occasionnant une concurrence déloyale pour les pêcheurs respectueux de la loi, le produit de cette pêche finissant sur les marchés internationaux et dans l'assiette du consommateur.

La pêche INDNR affecte généralement négativement les conditions de travail, la sécurité en mer et le droit du travail en général, cette pêche étant souvent associée à des conditions de travail indécentes et à l'esclavage ainsi qu'à la piraterie et aux actions criminelles comme le trafic de drogue et d'êtres humains. Elle a également des effets néfastes sur l'environnement en raison de l'utilisation d'engins et de pratiques de pêche souvent destructrices qui endommagent certains fonds protégés, la capture de juvéniles et d'espèces protégées et souvent menacées qui sont par la suite rejetées. Elle fait fi des mesures de conservation et de gestion existantes, opérant jusqu'à l'épuisement des stocks, au risque d'entraîner une perte de la biodiversité et d'endommager les écosystèmes, ce qui a des effets dévastateurs, en particulier pour certains des pays les plus pauvres du monde où les populations dépendent de la pêche pour s'alimenter, subsister et obtenir des revenus.

La pêche INDNR cible souvent des espèces de grande valeur, dans des régions éloignées où dans la majorité des cas, aucune mesure de contrôle efficace n'a été mise en place. Elle tire profit du manque de compréhension des implications de cette pêche, de la mauvaise gouvernance, du manque de traçabilité et de moyens de dissuasion utilisés à l'encontre de ce type de pêche.

Malgré les initiatives de Suivi, de contrôle et de surveillance (SCS) actuelles qui enregistrent souvent de bons résultats, la pêche INDNR continue à avoir un impact dévastateur. Une étude récente indique que les pertes attribuées à la pêche INDNR sont massives, d'une valeur estimée entre 10 à 23 milliards de \$EU par an dans le monde. Ainsi, la pêche INDNR continue d'être une menace mondiale majeure pour la gestion durable à long terme de la pêche, la protection des écosystèmes sains et productifs et la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des communautés côtières.

La lutte contre la pêche INDNR est donc l'une des principales initiatives visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et à réduire la faim et la pauvreté.

SOLUTIONS

L'approche visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INDNR nécessite une coordination et une collaboration entre les différentes initiatives aux niveaux mondial, régional, national et local. Elle doit également s'intéresser à toutes les dimensions du secteur halieutique: la production des pêches de capture (y compris les mesures de gestion adaptative, de SCS et d'application améliorées), le ravitaillement, le transbordement, le débarquement, la transformation, le transport et la commercialisation mais aussi aux aspects connexes comme le droit du travail, la sécurité en mer et d'autres facteurs socioéconomiques. La traçabilité du navire et de ses produits est un élément crucial de la lutte contre la pêche INDNR, ainsi que la mise en relation de chacun des éléments du problème. Une meilleure coordination des efforts et une collaboration à tous les niveaux permettront à la communauté internationale d'être plus à même de lutter contre ceux qui pratiquent la pêche INDNR. Aucune initiative individuelle en elle-même ne peut avoir l'impact d'une action mondiale concertée, forte et coordonnée qui prend en compte toutes les questions liées à la pêche INDNR.

Initiatives internationales et synergies

La communauté internationale a proposé plusieurs initiatives, instruments et outils pour lutter contre la pêche INDNR dans le monde dans le but de mettre en place des collaborations. Le Plan d'action international de la FAO visant à lutter contre la pêche INDNR (PAI-INDNR), l'Accord sur les mesures du ressort de l'Etat du port (PSMA), les Directives volontaires pour la conduite de l'Etat du pavillon (VG-FSP), et les règlements de l'UE sur l'INDNR⁸ sont quelques exemples. Un outil spécifique permettant d'identifier et de suivre tous les navires d'une manière unique et sans ambiguïté, ne figure pas parmi ces instruments.

Le Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement⁹ (Fichier mondial) est l'une des initiatives les plus récentes qui est en cours d'élaboration pour lutter contre la pêche INDNR. Elle est étroitement liée à d'autres initiatives de SCS et montre de fortes synergies avec le PSMA et les VG-FSP (voir annexe 1), principalement grâce à la diffusion d'informations fiables qui permettrait d'accroître la transparence et de fournir un lien de traçabilité entre les instruments grâce à l'utilisation d'un identifiant unique des navires (IUN).

En particulier, le Fichier mondial deviendrait l'un des principaux outils de mise en œuvre du PSMA car il pourrait fournir les informations nécessaires aux autorités de contrôle pour la vérification et la validation des informations relatives au navire comme cela est spécifié dans les dispositions de l'Accord (plus de détails sont fournis en annexe 1).

L'efficacité des outils de SCS existants dépend de la solidité du régime de SCS d'appui de l'Etat ou de l'Organisation de gestion des pêches (ORGP) dans le cadre duquel ils sont utilisés. Leur plus grande faiblesse, en général, est qu'ils sont appliqués sans bénéficier d'une vision globale qui pourrait informer leur application coordonnée.

Le Fichier mondial, en raison de sa fonction centralisatrice, peut donner une vision globale en délivrant des informations essentielles pour soutenir les décisions en matière de priorité d'affectation des ressources, la gestion durable de la pêche, les programmes d'inspection des navires, les programmes de surveillance et d'enquête, entre autres.

La gestion, le contrôle et l'application des règlements de pêche bénéficieront certainement d'une image plus informée de la flotte de pêche mondiale et de ses activités qui, ajoutée à une meilleure évaluation des ressources, pourrait permettre d'accroître la production et le développement durable des pêcheries.

Une synergie efficace entre les instruments, les outils et les initiatives au niveau mondial, mais également aux niveaux local, national et régional permettrait à la lutte contre la pêche INDNR d'enregistrer certains succès.

Grâce à la promotion, au partage des connaissances, ainsi qu'au soutien à la mise en œuvre sur le terrain (développement des capacités) et aux initiatives en cours et nouvelles, la FAO cherche à

⁸ RÈGLEMENT DU CONSEIL (CE) n° 1005/2008 du 29 septembre 2008 établissant un système communautaire pour prévenir, contracarrer et réglementer la pêche illicite, non reportée et non réglementée, amendant les Règlements (CEE) n° 2847/93, (CE) n° 1936/2001 et (CE) n° 601/2004 et abrogeant les Règlements (CE) n° 1093/94 et (CE) n° 1447/1999.

⁹ <http://www.fao.org/fishery/global-record/en>

encourager les changements nécessaires qui permettront d'améliorer la sécurité alimentaire à travers la lutte contre la pêche INDNR.

Le Fichier mondial

Le Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement (Fichier mondial) est une **source centrale** d'information sur les navires et ce qui leur est lié, qui peut être utilisée pour:

- ✓ identifier le navire
- ✓ décrire sa capacité et ses compétences
- ✓ identifier ses propriétaires et les intérêts associés
- ✓ identifier ses autorisations de pêche
- ✓ fournir un historique (inspections, infractions, listes INDNR, etc.)
- ✓ fournir des informations sur les navires participant à des opérations de transbordement et de ravitaillement
- ✓ fournir toutes autres données pertinentes et disponibles
- ✓ fournir un point d'accès à d'autres informations complémentaires

Objectif

Le Fichier mondial est né d'une initiative de SCS volontaire, progressive et concertée qui vise à lutter contre la pêche INDNR à l'échelle mondiale par la mise à disposition d'informations pertinentes et certifiées sur l'identification du navire et de ses opérations et donc à améliorer la transparence et la traçabilité des navires (identité, propriétaires, opérations, histoire, etc.) comme des produits de la pêche (tout au long de la filière de commercialisation). L'objectif est de fournir un moyen fiable et rapide de comparer les informations sur les navires avec d'autres sources permettant ainsi d'évaluer les risques par l'identification/le repérage des activités de pêche associées à des activités illicites. Le Fichier mondial pourrait également mesurer, entre autres, la capacité de la flotte de pêche.

Approche

Le Programme de Fichier mondial est mis en œuvre à partir d'une triple approche qui met l'accent sur: 1) l'élaboration d'un système, 2) le renforcement des capacités et 3) la promotion. Diverses activités de sensibilisation et de renforcement des capacités ont été menées depuis la 30^e session du COFI et d'autres sont également prévues. Toutefois, l'accent est maintenant mis sur l'élaboration d'un système pour créer l'outil d'information qui permettra de mettre à disposition des informations pertinentes pour lutter contre la pêche INDNR.

L'identifiant unique des navires (IUN) est un élément clé qui permettra d'identifier de manière fiable et documentée chaque navire dans le but d'améliorer sa traçabilité. Un IUN sera attribué à chaque navire pour toute sa durée de vie, même s'il change de pavillon, de propriétaire, de nom, etc. Il servira également de lien entre les différentes initiatives en créant une forte synergie entre elles.

La pêche INDNR est perpétuée par différents acteurs impliqués dans la pêche et les activités liées à la pêche, le Fichier mondial devra donc, pour être efficace, non seulement centraliser les informations sur les navires de pêche, mais également sur les autres navires impliqués dans des opérations de pêche tels que les navires de transport frigorifique et les navires de ravitaillement. Cela devrait permettre d'améliorer la transparence dans les opérations de transbordement et de ravitaillement en mer.

Le Fichier mondial contribuera à réduire la pêche INDNR en rendant accessibles d'importantes informations à un large éventail de parties prenantes. Cette information augmentera la traçabilité de la flotte de pêche et des produits de la pêche, et constituera donc un puissant moyen de dissuasion pour ceux qui perpétuent ces activités illicites. La traçabilité des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement, ainsi que des produits de la pêche, sera renforcée «*du filet à l'assiette*» par une identification fiable des navires de pêche et l'intégration de l'information sur l'origine des produits de la pêche dans la documentation qui y est liée.

Portée

Elaborer un Fichier mondial est complexe considérant le nombre de navires de pêche estimé à 4,36 millions dans le monde. La Consultation technique de la FAO qui s'est tenue en 2010 a adopté une approche réaliste en recommandant une élaboration et une mise en œuvre progressive, en trois phases:

Phase 1: Tous les navires ≥ 100 TB ou ≥ 100 TJB ou ≥ 24 m.

Phase 2: Tous les navires < 100 TB ou < 100 TJB ou < 24 m mais ≥ 50 TB ou ≥ 50 TJB ou ≥ 18 m.

Phase 3: Tous les autres navires éligibles, notamment les navires < 50 TB ou < 50 TJB ou < 18 m mais ≥ 10 TB ou ≥ 10 TJB ou ≥ 12 m.

Comme cela est mentionné dans SOFIA 2012, environ 10 pour cent de la flotte de pêche mondiale se compose de navires de 12 m de longueur et plus, ce qui signifie qu'environ 400 000 à 450 000 navires de pêche entreraient dans les catégories des trois phases. Les navires de pêche entrant dans la catégorie de la phase 1 s'élèvent à près de 60 000, les navires impliqués dans des activités liées à la pêche (navires de transport frigorifique et navires de ravitaillement) devant être ajoutés à ce chiffre, puisque la majorité d'entre eux sont également admissibles dans la phase 1.

Nature

Comme cela a été établi par la 27^e session du COFI, les registres nationaux sont des sources d'information fiables, le Fichier mondial peut donc clairement venir renforcer les relations nécessaires avec ces registres de flotte de pêche et les autres entités concernées de manière à rassembler toutes les informations pertinentes pour lutter contre la pêche INDNR. A cet égard, les registres nationaux de flotte de pêche utilisent un identifiant national, régional et/ou mondial pour chaque navire ainsi que certaines informations relatives au navire, généralement créé en relation aux autorisations de pêche. Toutefois, ils contiennent également des informations sur les navires qui ne sont pas autorisés à pêcher durant certaines périodes de l'année, ceux qui ne sont pas opérationnels pour certaines raisons spécifiques (immobilisation, réparation, etc.), de même que ceux qui ont été radiés des registres. En outre, les pays (et les régions) peuvent tenir une liste des navires INDNR ou liste noire des navires ayant commis des infractions de différentes gravités.

La totalité de ces informations sur les navires, qu'elles soient récentes ou anciennes, sont fondamentales pour le Fichier mondial (et les autres outils internationaux), qui cherche à établir un système mondial complet à partir de liens appropriés (basés sur l'IUN) et l'échange d'informations pertinentes. Le Fichier mondial ne devrait donc pas se limiter à une liste globale des navires qui détiennent une autorisation de pêcher. Il s'agit d'un outil qui permet de suivre les changements et l'évolution de l'information en temps réel. A cette fin, les Etats du pavillon conservent l'entière responsabilité de l'information qui est fournie au Fichier mondial, comme les sources originales de cette

information (comme indiqué par la 27^e session du COFI et la Consultation technique¹⁰). En outre, l'information en matière de non-respect pourrait aussi être reportée par les Etats côtiers, les Etats du port et les Etats du marché.

Le Fichier mondial rassemblerait toute une série d'informations pertinentes et variées pour lutter contre la pêche INDNR, constituant bien plus qu'une liste mondiale des navires de pêche qui possèdent une autorisation de pêche.

D'autres informations importantes pourront être obtenues grâce aux liens avec d'autres systèmes externes (décrits en annexe 2), y compris le système d'information du PSMA, une fois mis en place. A cet égard, il est important de s'assurer que les systèmes peuvent interagir les uns avec les autres, grâce à l'harmonisation des normes et des formats de données (convenus au niveau international).

¹⁰ «Les Etats du pavillon sont chargés de fournir et de mettre à jour l'information, et par cela, ils sont responsables du bon fonctionnement du Fichier mondial.»

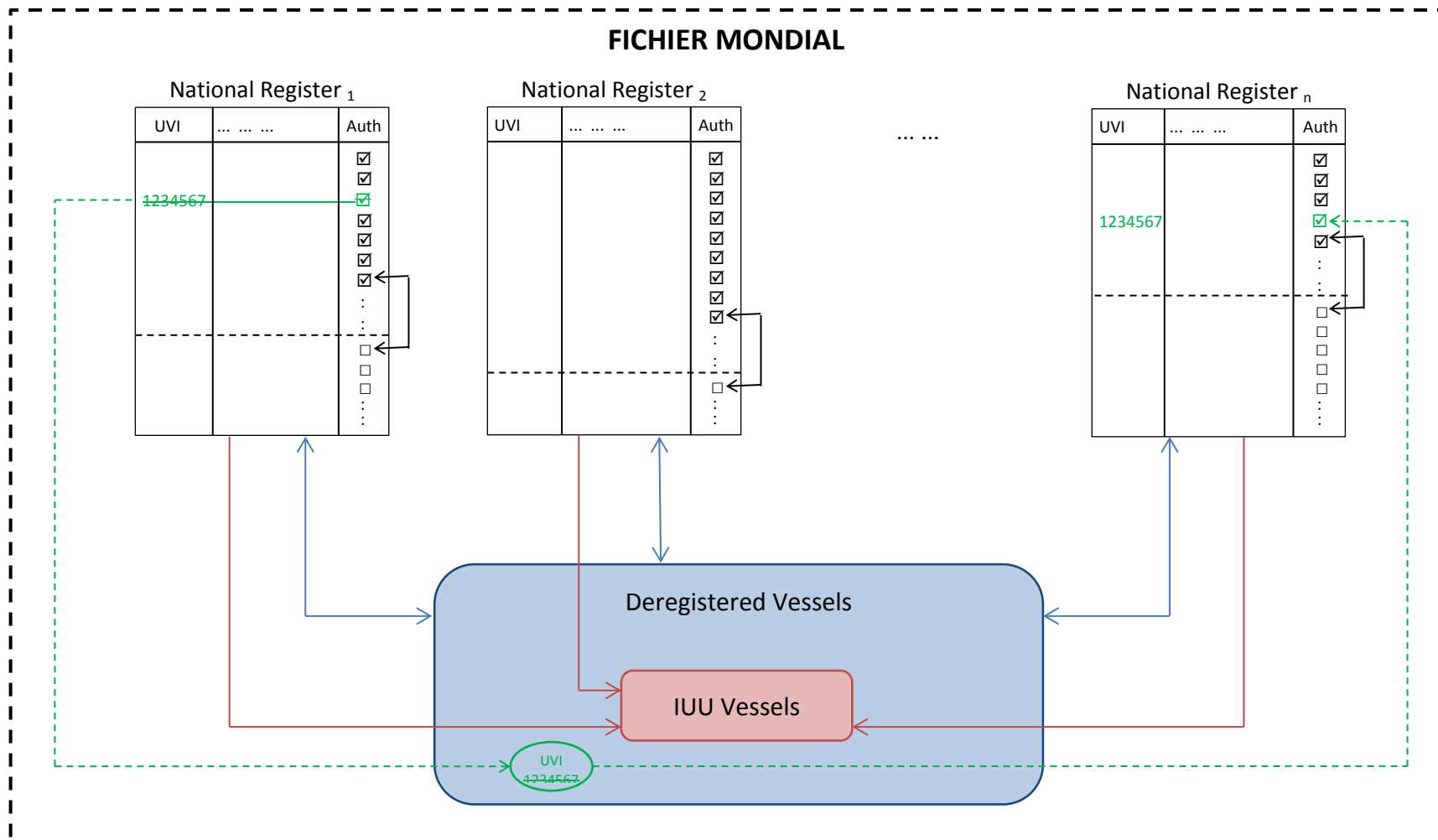


Figure 1 – Nature du Fichier mondial

*Le navire conserve tout au long de son existence le même IUN, même s'il passe d'un Etat du pavillon à un autre.

Bénéfices

En raison de la nature intrinsèque de la pêche INDNR («illégale», «non déclarée» et «non réglementée»), elle est difficile à détecter, évaluer et combattre. La communauté internationale reconnaît la nécessité de disposer d'informations pertinentes et publiques pour identifier la pêche INDNR, qui peuvent contribuer à l'évaluation de mesures adéquates pour contrer ces activités illicites.

Un programme de Fichier mondial pleinement opérationnel (et un système d'information fonctionnel) aurait pour avantages concrets de:

1. Fournir une **image globale** de la flotte de pêche (capacité, caractéristiques, etc.) et de ses opérations (espèces, zones, périodes, etc.) qui comblerait les manques d'information actuels.
2. Fournir un outil solide pour prévenir, contrecarrer et éliminer les activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées (INDNR), qui rendrait publique les activités non légales par la **diffusion de l'information**, et agirait comme un puissant moyen de dissuasion pour ceux qui perpétuent des activités illicites.
3. **Renforcer la transparence et la traçabilité** des navires et des produits de la pêche par la mise à disposition d'informations pertinentes et complètes, y compris des informations sur les navires impliqués dans des activités liées à la pêche fournissant ainsi un aperçu des opérations de transbordement et d'approvisionnement comme le ravitaillement en mer.
4. Constituer un **point central unique d'information** au niveau mondial, d'information certifiée provenant de sources fiables où toutes les informations connexes seraient rapidement accessibles en temps réel, de manière simple et efficace.
5. Améliorer la **communication et l'échange** de l'information par la collaboration entre les Etats du pavillon, les Etats du port, les Etats côtiers et les Etats du marché (sur l'identification, l'autorisation, l'information sur le SCS, etc.).
6. **Etablir un lien** entre les différentes initiatives par l'intermédiaire de l'IUN pour identifier sans équivoque et de façon permanente chaque navire, de manière à contrer ceux qui perpétuent des activités illicites (permettant le recoupement des informations provenant de différentes sources).
7. Prouver l'**origine légale des produits de la pêche** grâce à la mention de l'IUN dans tous les certificats des navires tels que le certificat d'immatriculation, et la documentation en rapport à la certification des captures, le débarquement, les ventes, le transport, etc.
8. **Appuyer la mise en œuvre du PSMA** en facilitant la tâche des autorités d'inspection dans la vérification et la validation des informations fournies par les dispositions de l'Accord.
9. Soutenir la **surveillance de la conduite de l'Etat du pavillon**.
10. Aider et orienter les **opérations de SCS** et les enquêtes, et donc le respect des mesures de conservation et de gestion mises en place.
11. Empêcher les **changements successifs de pavillon** par la diffusion de données sur les antécédents du navire.
12. Fournir des informations générales sur le **propriétaire du navire** afin de permettre l'identification du véritable propriétaire.
13. **Rassembler les connaissances et développer la sensibilisation** sur les opérations de pêche INDNR et contribuer à identifier les moyens de lutter contre ces dernières.
14. **Développer les capacités** pour améliorer les fichiers nationaux et soutenir la mise en œuvre sur le terrain.

15. **Soutenir l'harmonisation** des procédures (échange de données, exigences minimales et définitions) au niveau international grâce à l'utilisation de normes convenues.

Grâce à toutes ces actions, le Fichier mondial contribuera également à la réalisation des objectifs du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO.

La **valeur ajoutée** du Fichier mondial tient dans son rôle de centralisation de l'information pertinente en un seul endroit, ce qui facilitera la recherche d'information pour identifier les activités de pêche INDNR.

Résultats

Les bénéfices concrets de l'établissement du Programme de Fichier mondial seront de contribuer à créer un **environnement propice** pour la réduction de la pêche INDNR, d'augmenter la production grâce à une gestion de la pêche plus efficace et durable et, finalement, d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

- **Pêche INDNR réduite:** par la sensibilisation, une plus grande transparence et traçabilité, une coordination et collaboration accrues et la diffusion à un large éventail de parties prenantes.
- **Gestion de la pêche améliorée:** bénéficie d'une image mieux informée de la flotte de pêche mondiale et de ses opérations, ajoutée à une meilleure évaluation des ressources, permettant une augmentation de la production et de la durabilité.
- **Sécurité alimentaire et moyens de subsistance des populations rurales améliorés:** l'accroissement de la production halieutique génère une offre accrue pour les communautés locales et diminue la concurrence déloyale entre les opérateurs de pêche.

Le renforcement des connaissances et l'aide à la mise en œuvre sur le terrain permettront aux pays en développement de développer leur secteur halieutique d'une manière durable et, par conséquent, de mieux soutenir la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de réduire la pauvreté.

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Il existe une nouvelle dynamique au sein de la communauté internationale et de la FAO en réponse à la nécessité de disposer d'une vision globale de la flotte de pêche et de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre rapide du Fichier mondial qui est un outil décisif pour lutter contre la pêche INDNR.

Soutien international

La communauté internationale a mentionné durant plusieurs manifestations majeure l'urgence de rendre le Fichier mondial opérationnel dans les plus brefs délais:

Sommet mondial d'action pour les océans

En avril 2014, lors du Sommet d'action mondial pour les océans pour la sécurité alimentaire et la croissance bleue qui s'est tenue à La Haye, aux Pays-Bas, les dirigeants mondiaux, les principaux acteurs des questions maritimes, les chefs d'entreprise, les scientifiques, la société civile et les organisations internationales ont proposé des réponses aux problématiques de la préservation des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire entre autres. La lutte contre la pêche INDNR a été jugée primordiale dans l'ordre du jour et l'une des conclusions a été l'action suivante, jugée comme prioritaire

pour accélérer le changement: «*Accélérer la mise en œuvre du Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement (y compris d'un identifiant unique pour tous les navires), ainsi que les informations additionnelles sur les activités des navires qui peuvent soutenir la mise en œuvre effective des mesures du ressort de l'Etat du port*».

Assemblée générale des Nations Unies

En septembre 2013, la **68^e Assemblée générale des Nations Unies** (AGNU), par la Résolution A/RES/68/71 se référant à la durabilité des pêches, a déclaré¹¹ qu'elle «*encourage l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en coopération avec les Etats, les Organisations régionale d'intégration économique, l'Organisation maritime internationale et, le cas échéant, les Organisations et les accords régionaux de gestion des pêches, à accélérer les efforts visant à développer et à gérer un Fichier mondial exhaustif des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement, y compris par le biais d'un système d'identifiant unique des navires utilisant le système d'attribution du numéro de l'Organisation maritime internationale pour les navires de pêche d'une jauge brute de plus de 100 tonnes dans un premier temps*».

Union européenne

En 2012, le bureau de la **Commissaire européenne chargée des affaires maritimes et de la pêche**, qui soutient fermement la lutte contre la pêche INDNR, principalement grâce aux règlements de l'UE contre la pêche INDNR¹², a montré son soutien à la mise en œuvre du Fichier mondial des navires de pêche¹³ par la déclaration suivante: «*... nous soutenons l'initiative de la FAO en faveur de la création d'un Fichier mondial des navires de pêche complété par un identifiant unique des navires global. Cela peut constituer un outil utile dans la lutte contre la pêche INDNR*»; qui a été réitéré lors d'une réunion¹⁴ avec le Directeur général de la FAO José Graziano da Silva, comme suit: «*l'UE soutient entièrement la mise en place d'un Fichier mondial des navires de pêche, une initiative de la FAO*».

Toujours en 2012, la **Déclaration conjointe UE-Japon sur la pêche INDNR**¹⁵, faite par l'Union européenne et le Gouvernement du Japon a précisé que «*la pêche INDNR est un phénomène mondial, ayant des conséquences dévastatrices sur l'environnement et au niveau socioéconomique, en particulier pour les communautés côtières des pays en développement qui dépendent de la pêche pour leurs revenus ou pour la nutrition*».

En 2011, un Membre du Parlement européen¹⁶ (MPE) a publié un rapport intitulé «**La lutte contre la pêche INDNR au niveau mondial – le rôle de l'UE**». Le rapport qui comprend l'avis favorable de la Commission du développement¹⁷, et l'avis favorable de la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire:

¹¹ Dans le paragraphe 77; Résolution sur la pêche durable, incluse dans l'Accord de 1995 pour la mise en œuvre des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 lié à la Conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs et des instruments qui y sont liés.

¹² <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:286:0001:0032:EN:PDF>

¹³ <http://blogs.ec.europa.eu/damanaki/ocean-grabbing/>

¹⁴ <http://www.fao.org/about/who-we-are/director-gen/faodg-news-archive/detail/en/c/164193/>

¹⁵ http://ec.europa.eu/fisheries/news_and_events/press_releases/2012/20120711/index_en.htm et

http://ec.europa.eu/fisheries/news_and_events/press_releases/2012/20120711-joint-statement_en.pdf

¹⁶ Mlle Isabella Lovin, également membre de la Commission sur les pêches et de la Délégation à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, substitut de la Commission du développement.

¹⁷ Paragraphe 6 du rapport.

- a. Souligne¹⁸ la relation entre la lutte contre la pêche INDNR et la sécurité alimentaire. Il indique que la pêche INDNR compromet les efforts de gestion des pêches, menaçant les efforts en faveur du développement durable et de la sécurité alimentaire, en particulier pour les communautés côtières (et par ses impacts sociaux et économiques) et appelle à une action urgente contre les pavillons de complaisance.
- b. Fait des remarques spécifiques¹⁹ sur le Fichier mondial des navires de pêche: «soutient pleinement l'initiative de la FAO en cours pour élaborer un Fichier mondial des navires de pêche, qui devrait être obligatoire et inclure les navires de plus de 10 TB dès que possible» et «promouvoir, à la fois financièrement et politiquement, le Fichier mondial des navires de pêche, qui devrait être obligatoire et rassembler tous les navires (y compris les navires de soutien) de plus de 10 TB ou 12 m, dès que possible».

En 2011 également, la **Déclaration conjointe UE-Etats-Unis sur la pêche INDNR**²⁰, faite par la Commission européenne et le Gouvernement des Etats-Unis, a déclaré que «*la pêche INDNR est un phénomène mondial ayant des conséquences environnementales et socioéconomiques dévastatrices, en particulier pour les communautés côtières des pays en développement qui dépendent de la pêche pour leur subsistance ou comme source de protéines*».

L'UE considère donc que la coopération et l'engagement international sont nécessaires pour lutter contre la pêche INDNR efficacement. C'est pourquoi l'UE soutient l'initiative de la FAO pour la création d'un Fichier mondial des navires de pêche et d'un identifiant unique des navires global servant d'outil efficace pour lutter contre la pêche INDNR²¹. L'UE encourage également les autres membres de la FAO à soutenir les mêmes initiatives.

Réponses à la 30^e session du COFI

La FAO a cherché à apporter des réponses aux demandes individuelles de la 30^e session du COFI concernant le Fichier mondial durant les discussions à l'ordre du jour sur la pêche INDNR. A cet égard, le Comité des pêches a) a confirmé qu'il soutenait la poursuite de la mise en place du Fichier mondial par la FAO, selon une approche par étapes, certains membres étant préoccupés par la nécessité d'éviter les doublons, de faire en sorte qu'il soit maintenu au moindre coût, et d'assurer la coordination avec les autres initiatives en place; b) a reconnu la nécessité d'un identifiant unique des navires (IUN) global, élément crucial du Fichier mondial pour identifier et suivre les navires; c) a suggéré que dans un premier temps, l'IUN soit appliqué aux navires de plus de 100 TJB; d) a noté qu'il était nécessaire que les organisations régionales de gestion des pêches coordonnent leurs fichiers des navires avec le Fichier mondial; e) enfin, s'est félicité que la FAO s'emploie à aider les Etats en développement à renforcer leurs fichiers nationaux ou régionaux des navires.

La FAO a cherché à apporter une réponse à chacun de ces points:

Approche d'un bon rapport coût-efficacité

¹⁸ Dans les paragraphes 2 et 43 et page 13 (Exposé des motifs) du rapport et les paragraphes 5 et 9 (Com. environnement, santé publique et sécurité alimentaire).

¹⁹ Dans le paragraphe 41 et la page 15.

²⁰ http://www.nmfs.noaa.gov/stories/iuu/docs/statement_online_handout.pdf

²¹ C'est l'opinion exprimée par Maria Damanaki de la Commission européenne pour les affaires maritimes et la pêche. Sur ce point, voir "Bring fishing vessels out of the shadows. The urgent need for global Record of fishing vessels and a Unique Vessel Identifier"; http://eifoundation.org/sites/default/files/public/EU_Global_Record_briefing_low-res-version_ok.pdf

Le département des pêches et de l'aquaculture de la FAO a adopté une approche au moindre coût pour concevoir, élaborer et mettre en œuvre le Programme de Fichier mondial. Depuis la demande de 2005 (Déclaration ministérielle) en faveur de la création d'un Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement, les activités ont été réalisées en partie grâce au soutien de plusieurs bailleurs de fonds tels que l'Australie, les États-Unis d'Amérique, la République de Corée, le Royaume-Uni et l'Union européenne qui ont financé, entre autres, la consultation technique, plusieurs études, notamment sur l'identifiant unique des navires et les activités de renforcement des capacités. La FAO travaille actuellement à l'élaboration du système de Fichier mondial (en particulier la phase 1), en coordination avec d'autres initiatives existantes (décrites en annexe 2, paragraphe «Cadre d'action») et avec des fonds très limités de son programme ordinaire, complété par des fonds extra-budgétaires également restreints, afin d'assurer la continuité à court et moyen termes. Cependant, cette approche ne convient pas sur le long terme ni pour réaliser de véritables progrès. Les activités devront être soutenues par un mécanisme de financement pour le développement à long terme et la mise en œuvre du Programme de Fichier mondial. A cet égard, une nouvelle estimation des coûts mettant l'accent sur les priorités immédiates est fournie (voir le paragraphe «Mécanisme financier» et l'annexe 4).

Identifiant unique des navires (IUN)

En ce qui concerne l'identifiant unique des navires (IUN), la FAO a cherché à attribuer aux navires de pêche un IUN fiable. Elle a donc coparrainé une proposition visant à modifier la résolution de l'Assemblée de l'OMI A.600(15) sur le régime des numéros d'identification des navires de l'OMI. Cette proposition a été approuvée par le Comité de sécurité maritime en juin 2013 et adoptée en décembre 2013 par l'OMI par la Résolution de l'Assemblée A.1078 (28). Le système est donc désormais applicable aux navires marchands et aux navires de pêche d'une jauge brute de 100 et au-dessus (c.-à-d. la phase 1 du Fichier mondial), et environ 23 000 navires de pêche²² ont déjà reçu un numéro OMI (environ 40% de la phase 1). Par conséquent, les conditions d'utilisation du numéro OMI en tant qu'IUN pour la phase 1 du Fichier mondial sont désormais remplies²³. L'importance du numéro OMI est qu'il est associé au navire pour toute sa durée de vie, indépendamment des changements de pavillon, de propriétaire, de nom, etc. La communauté internationale s'est engagée dans ce sens et plusieurs ORGP (CCAMLR, CICTA, CTOI et CCPOC) ont déjà pris des dispositions afin que le numéro OMI soit obligatoire pour les navires autorisés à pêcher dans leurs zones de compétence. A cet égard, la FAO envisage d'utiliser le numéro OMI en tant qu'IUN, ce qui constitue un prérequis pour qu'un navire puisse figurer dans le Fichier mondial.

Coordination avec les ORGP

Les ORGP, pour lutter efficacement contre la pêche INDNR au niveau mondial, doivent coordonner leurs efforts avec le Fichier mondial et entre elles. L'objectif est d'accroître la transparence et la traçabilité grâce à l'échange d'informations pertinentes figurant actuellement dans les fichiers de navires régionaux de chaque ORGP. Afin que ces échanges d'information se fassent de manière appropriée, il faut que cette information soit harmonisée (selon les normes internationales) et que des formats d'échange de données soient convenus. A cet égard, la FAO a travaillé en étroite collaboration avec certains des systèmes de registres régionaux les plus avancés comme le Registre de la flotte communautaire de l'Union européenne développé et géré par la DG Mare, la Liste consolidée des navires autorisés (CLAV)

²² Comme cela a été reporté par IHS Maritime.

²³ Le système de numérotation de l'OMI, mondialement accepté, a été identifié comme étant le plus adapté pour le Fichier mondial, comme cela a été suggéré durant le MRAG Asia Pacific Pty Ltd (Shelley Clarke), Investigation of Unique Vessel Identifier (UVI) and Phasing Options, 26 mars 2010, n° du document: TC-GR/2010/Inf.5.

qui rassemble les registres de navires des cinq ORGP thonières, et la Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est (CPANE), reprenant certaines idées pour le Fichier mondial.

Le travail de la FAO avec la DG Mare se concentre principalement sur l'élaboration de Spécifications en matière de réglementation commerciale à proposer au CEFAC/ONU dans le but d'établir des normes internationales concernant les navires pour faciliter l'échange de l'information (voir l'annexe 2, paragraphe «Gestion des données»). La CPANE fournit un appui technique à l'élaboration et à la définition des modules de données du Fichier mondial, en particulier pour le module de SCS (Fichier de non-respect) s'appuyant sur son expérience dans le développement d'un système électronique de contrôle des Etats du port (e-PSC) pour collecter et échanger l'information sur les inspections en mer et au port, ainsi que les rapports d'observation et autres. Les leçons tirées de l'expérience d'autres systèmes comme CLAV, Equasis, etc. seront également prises en considération et ces échanges de connaissances poursuivis en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre du Fichier mondial. De plus, certaines ORGP, comme la CGPM et l'OSPESCA, suivent de près ces progrès dans l'objectif de les intégrer dans leurs systèmes actuels. Quant à la CTOI et la CPANE, elles ont collaboré au programme en fournissant des échantillons de leurs données pour la présentation d'un prototype de Fichier mondial.

En outre, comme cela a été précisé ci-dessus, plusieurs ORGP (CICTA, CTOI, CCAMLR, CCPOC) ont fait de réels progrès ces derniers mois dans l'utilisation du numéro de l'OMI en tant qu'IUN global. Cela coïncide bien avec les plans de la phase 1 du Fichier mondial.

Assistance aux Etats en développement

Comme cela a été indiqué précédemment, le Fichier mondial a été conçu pour agir simultanément dans trois grands domaines: l'élaboration et la mise en œuvre du système, le renforcement des capacités et la promotion.

Les organisations régionales de gestion des pêches sont chargées de la gestion, la conservation et la protection des stocks de poissons dans le cadre du mandat de leur convention respective. Pour cette raison, le Fichier mondial adopte une approche régionale en vue de sa mise en œuvre. Cependant, les différentes régions ont des spécificités et des besoins différents, les dispositions en faveur du développement des capacités doivent par conséquent s'adapter à ces exigences. L'approche régionale implique également la coordination, la collaboration et les partenariats avec les entités régionales qui peuvent constituer des sources de données pour le Fichier mondial. En particulier, les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) gèrent souvent des registres de navires et pourraient être une source efficace d'information du Fichier mondial, qui aurait alors pour rôle de redistribuer l'information utile et échangeable entre les différentes régions. Cet outil ne pourra être efficace au niveau mondial que si l'information est pertinente, fiable et mise à jour, mais également cohérente et harmonisée avec les normes et les procédures convenues à l'échelle internationale.

Pour cela, les propriétaires des navires, les administrations nationales, les ORGP et les autres parties prenantes doivent être informés des avantages de contribuer au Fichier mondial et des exigences que cela requiert. Ces parties prenantes doivent donc être informées, avant la mise en œuvre du Fichier mondial, de son utilisation dans la lutte contre la pêche INDNT et comprendre la procédure à suivre pour faire figurer un navire dans le Fichier mondial, ce qui facilitera la participation et l'engagement.

Les activités ont été développées de la manière suivante:

i. Campagne de promotion

La campagne de promotion du Fichier mondial a été lancée en juillet 2012. La première lettre d'information sur le Fichier mondial et l'IUN a été distribuée à une longue liste de parties prenantes. Une page Internet²⁴ consacrée au Fichier mondial est constamment mise à jour, y compris le matériel d'information (dépliants, vidéos, audio) qui y est présenté et d'autres améliorations sont prévues, notamment la traduction du site en français et en espagnol. L'information sur les activités de renforcement des capacités et dans d'autres domaines est régulièrement diffusée sur le site.

L'équipe qui travaille sur le projet de Fichier mondial, en collaboration avec ses collègues et ses partenaires, tant au sein qu'à l'extérieur de la FAO, veille à ce que le Fichier mondial qui constitue un des principaux outils de lutte contre la pêche INDNR, soit présenté au cours des conférences, ateliers et réunions dans le domaine, afin d'accroître le soutien mondial (par ex. en participant à divers ateliers²⁵).

ii. Développement des capacités

Un cadre de renforcement des capacités a été élaboré à partir d'ateliers régionaux et d'une assistance technique individuelle offerte à certains pays de ces régions. Ce cadre, déjà utilisé en Amérique centrale et en Asie du Sud-Est, se compose de:

- 1) Etude des documents d'information: fichiers/dossiers de la flotte de pêche nationaux et régionaux;
- 2) Sensibilisation à travers la diffusion de questionnaires élaborés par la FAO concernant la situation institutionnelle et qui évaluent les fichiers/dossiers de la flotte nationaux/régionaux plus en détail;
- 3) Atelier initial pour établir un plan de travail régional sur les mesures nécessaires à court et à long terme (priorités différentes) et, aux niveaux national et régional; ce qui comprend l'analyse d'une matrice de données et une proposition régionale pour le Fichier mondial;
- 4) Production d'une analyse des lacunes en fonction des résultats du questionnaire pour déterminer l'état de préparation et déceler les faiblesses;
- 5) Atelier d'harmonisation (champs de données, définitions et codification), en cas de besoin;
- 6) Mise en œuvre adaptée des activités recommandées à travers des ateliers régionaux de renforcement des capacités, une assistance technique individuelle aux pays et autres types d'activités;
- 7) Lancement de projets pilotes.

Plusieurs ateliers ont été organisés en coordination avec les organismes régionaux afin de développer les fichiers nationaux des navires de pêche et d'améliorer le développement des registres régionaux dans le but d'intégrer l'ensemble de leur information dans le Fichier mondial:

- ✓ 2010. Première atelier de renforcement des capacités sur les besoins des utilisateurs en Amérique centrale (par le biais de l'OSPESCA; tenue à Puntarenas, Costa Rica).

²⁴ <http://www.fao.org/fishery/global-record/en>

²⁵ 4^{ème} Atelier mondial de formation au contrôle de la pêche (GFETW) organisé par le Réseau international pour la coopération et la coordination des activités liées au SCS, en février 2014, au Costa Rica; Atelier FAO/COPACO sur la mise en œuvre de l'Accord de la FAO de 2009 relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INDNR, tenu en mars 2014 à Trinidad-et-Tobago.

- ✓ 2012. Deuxième atelier sur la sensibilisation et l'évaluation des besoins nationaux/régionaux en Amérique Centrale (par le biais d'OSPESCA; tenue à San Pedro Sula, Honduras).
- ✓ 2013. Premier atelier d'experts en Asie du Sud-Est de promotion et d'évaluation des besoins nationaux/régionaux (par le Plan d'action régional, qui s'est tenue à Manille, Philippines).
- ✓ 2013. Collaboration avec la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) afin de mieux intégrer la région dans le projet de Fichier mondial.

Des fonds dédiés sont nécessaires pour mettre en œuvre de manière adéquate le cadre de renforcement des capacités dans ces régions et au niveau de chaque pays et l'étendre à d'autres régions qui ont de forts besoins, en particulier l'Afrique de l'Ouest et de l'Est.

Malgré le peu de fonds *ad hoc* disponibles, la composante de renforcement des capacités a également été largement utilisée pour préparer et faciliter l'élaboration du système (tirant les leçons de l'expérience et des besoins des différentes régions) et promouvoir l'initiative.

Pour soutenir la mise en œuvre du Fichier mondial au niveau mondial, le programme peut également utiliser plusieurs outils de la FAO qui fournissent une assistance technique aux pays et aux régions selon leur demande. Ces outils, constitués principalement du matériel produit par le projet MedFISIS de la FAO (Statistiques de la pêche en Méditerranée et Système d'information, MedFISIS GCP/INT/918/EC, 2011), notamment des directives, des manuels techniques, des logiciels nationaux et régionaux, des manuels de formation, etc., conceptualisés et développés pour diverses applications, en fonction des domaines et des situations.

PLAN STRATÉGIQUE

Face à l'importance et à l'urgence de faire des progrès dans la lutte contre la menace croissante de la pêche INDNR, la FAO propose que le Comité des pêches prenne en considération le plan stratégique suivant dans le but faire de progresser la mise en œuvre du programme de Fichier mondial et de veiller à ce que ce système soit établi dans les plus brefs délais. S'appuyant sur les accords actuels, le plan reprend plusieurs questions d'actualité et propose les options suivantes:

- 1) Status quo
 - a. Groupe de travail
 - b. Préparation de la 31^e session du COFI, incluant:
 - i. Document de stratégie
 - ii. Version prototype du système
- 2) Perspectives
 - a. Etablir la première version du système de Fichier mondial
 - b. Envisager l'extension des modules d'information, du nombre de fournisseurs de données et de la portée du Fichier
 - c. Fournir une assistance aux pays en développement
 - d. Mettre en place un mécanisme financier
 - e. Mettre en place la première version du système de Fichier mondial

Statu quo

La FAO a pris quelques premières mesures importantes pour faciliter l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion du programme sur des bases solides. Plusieurs axes de travail, qui seront développés dans les paragraphes suivants, ont été tracés pour répondre aux demandes immédiates, faire progresser les objectifs du programme et préparer la réunion de la 31^e session du COFI:

Groupe de travail

Pour orienter et soutenir le Programme mondial de fichiers (Fichier mondial) dans sa progression et tirer profit des ressources présentes dans le large éventail d'expertise dont elle dispose, la FAO a créé en juin 2013 un groupe de travail pluridisciplinaire interdépartemental (GT) regroupant toutes les compétences, institutionnelles et techniques, nécessaires. Cette équipe, qui a un **rôle de consultation et d'orientation** du processus intervient à tous les stades de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme et en aborde tous les aspects: opérationnels, technologiques, politiques, économiques, statistiques, informationnels et juridiques. Ces compétences font appel aux ressources que proposent les services suivants de la FAO:

- Service des opérations et technologies de pêches (FIRO), responsable de la coordination, de l'élaboration et de la mise en œuvre du système de fichiers mondial (Fichier mondial). Ce service comprend les personnels techniques directement engagés dans l'élaboration du programme et propose une expertise sur les questions relatives à l'OMI s'agissant des navires de pêche et plus spécifiquement du Système de numérotation des navires mis en place par l'OMI;
- Service des politiques, de l'économie et des institutions (FIPI), en charge de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable (CCRF) et du Plan d'action international pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non enregistrée (PAI-INDNR). Ce service est également responsable de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PSMA), il est également en charge des Directives volontaires pour la conduite de l'Etat du pavillon (VG-FSP) ainsi que d'un certain nombre d'instruments complémentaires du Fichier mondial pour ce qui concerne la lutte contre la pêche INDNR;
- Service des statistiques et de l'information (FIPS) chargé de collecter, compiler, valider, analyser et diffuser des informations fiables et actualisées sur tous les aspects de la pêche et de l'aquaculture à l'échelle mondiale;
- Service juridique (LEG), chargé des instruments juridiques concernant la pêche et d'autres aspects juridiques du Département des pêches et de l'aquaculture.

Au cours des derniers mois, le GT s'est essentiellement concentré sur l'élaboration du Fichier mondial (conception, principaux modules de données, etc.), la préparation du Comité des pêches (documents COFI, prototype du système et documents stratégiques) et les relations avec les organisations extérieures (définition et validation des Prescriptions et règles commerciales (BRS) telles que présentées dans l'annexe 2, Section « Gestion des données »).

La conception du système actuel (annexe 2, Fichier mondial, Introduction et concept) repose sur un ensemble d'activités et d'analyses entreprises par le groupe de travail. Cette équipe devrait poursuivre sa mission de conseil sur les questions essentielles que le programme affrontera au cours des années à venir.

Préparation de la 31^e session du COFI

Document de stratégie

Le présent document complète les documents COFI/2014/4.2 et COFI/2014/Inf.12. Il vise à donner un aperçu de l'élaboration et de la mise en œuvre du Fichier mondial, suite à l'orientation donnée par le Comité des pêches. C'est un document de sensibilisation qui entend inciter à la participation et faire de

cet outil une initiative collaborative et efficace. Dans cet esprit, il vise à clarifier les objectifs, finalités, bénéfices et synergies (voir annexe 1), il veut expliciter les détails techniques du système d'information (voir annexe 2) et il se propose de mettre en lumière les aspects opérationnels et les opportunités à soumettre ultérieurement au Comité des pêches. Il entend enfin servir de référence pour les prochaines étapes, s'agissant notamment de l'élaboration de Directives internationales de mise en œuvre du Fichier mondial.

Version prototype du système

Sur la base d'un financement limité, la FAO a élaboré un prototype de Fichier mondial contenant des échantillons fournis par plusieurs fournisseurs de données bien sélectionnés²⁶ et montrant les fonctionnalités de base du système. Ce prototype doit permettre de valider le concept auprès du Comité des pêches et de s'engager dans les étapes à venir. Il est prévu de présenter le prototype au cours d'un événement parallèle à la 31^e session du COFI, l'objectif étant de montrer les ressources de cet outil, de mettre en valeur ses utilisations et de révéler tous les avantages qu'on peut en attendre.

Ce prototype entend donner un aperçu de la façon dont fonctionnera le portail Internet du Fichier mondial, il veut montrer les services qu'il peut apporter et les liens qu'il entretient avec les systèmes qui ont contribué à son élaboration ou qui lui sont complémentaires. Il s'agit de montrer comment l'approche proposée pourrait être traduite en un système d'information. L'équipe du Fichier mondial pourra par ailleurs recueillir le feedback des utilisateurs et apporter au système les amendements indispensables pour mieux répondre aux défis de la lutte contre la pêche INDNR. Le but final est d'obtenir une validation du Comité des pêches pour pouvoir aborder, comme le fait ce document, la phase 1 et les phases suivantes.

Les échantillons de données sélectionnés par le prototype s'appliquent à tous les modules d'information, comme le décrit l'annexe 2. Afin d'illustrer la façon dont les données seront diffusées à travers le portail du futur Fichier mondial, les éléments suivants seront retenus:

- interroger et afficher les navires ainsi que les informations relatives aux navires;
- accéder aux systèmes extérieurs.

Le prototype permettra aussi d'illustrer certaines fonctionnalités du futur système et notamment:

- la présence d'un navire sur les listes INDNR;
- le signalement d'une erreur;
- le résumé des informations.

Cette démonstration devrait fournir des indications sur la façon dont le Fichier mondial renforcera la transparence et contribuera à la planification et à la prise de décision à l'échelle mondiale, ceci grâce à un tableau complet des navires de pêche et de leurs activités, permettant d'évaluer les risques de pêche INDNR.

Les fournisseurs officiels de données, qu'il s'agisse d'Etats du pavillon ou d'organes désignés comme les ORGP, sont invités à s'associer à la préparation de la phase 1 du Fichier mondial qui doit démarrer immédiatement après la 31^e session du COFI.

Perspectives

En partant des trois principales composantes du programme d'élaboration du Fichier mondial (développement du système, renforcement des capacités et promotion) et tout en accordant la priorité

²⁶ CTOI, CPANE, IHSM, Espagne, Islande et Mauritanie.

au développement du système, la FAO propose une série d'actions abordant plusieurs aspects du processus de mise en œuvre: (a) élaboration d'une première version du Fichier mondial à partir du prototype et initiation de la phase 1, (b) élargissement des fournisseurs de données, des modules d'information et des fonctionnalités susceptibles de servir à la lutte contre la pêche INDNR et préparation des phases 2 et 3; (c) fourniture d'une assistance aux Etats membres afin de progresser vers un système fonctionnel, collaboratif et efficace et; (d) établissement de mécanismes financiers permettant de garantir la poursuite du programme à long terme.

Vers la phase 1

A l'issue de la 31^e session du COFI et à partir des orientations fournies, le développement du système sera immédiatement placé au premier rang des priorités. La première version du Fichier mondial, centrée sur les navires ayant une jauge brute de 100 tonneaux et plus (phase 1), sera alors élaborée à partir de la version prototype.

Dans l'annexe 2, le «**Fichier mondial**» propose des options détaillées sur le concept, la gestion et la diffusion des données, les premiers modules d'information, les principales caractéristiques et fonctionnalités, les sources de données, l'interaction avec d'autres systèmes, les formats, etc. L'annexe 3 présente les définitions relatives aux champs de données mentionnées dans l'annexe 2 afin de constituer une base d'harmonisation à l'échelle mondiale.

Cette première version du Fichier mondial devra comprendre une définition claire des normes d'échange des données (élaborée de préférence par une réunion d'experts), celle-ci devant être testée avec un nombre limité de fournisseurs de données au cours d'une phase pilote. Ce test permettra en effet d'affiner les fonctionnalités, de s'assurer que les demandes des principaux utilisateurs du système de lutte contre la pêche INDNR sont satisfaites et de veiller à ce que les données soient facilement accessibles à tous.

La Consultation technique de 2010 a permis de définir les données minimales pour obtenir un IUN. Sur cette base, les besoins d'information du Fichier mondial ont été analysés (comme cela est expliqué dans l'annexe 2) et un certain nombre de modules principaux d'information sont apparus indispensables à la mise en œuvre de la phase 1: informations de base sur le navire, historique détaillé, autorisations de pêche et antécédents d'infraction. Si nécessaire, d'autres informations pourraient être intégrées au Fichier mondial afin d'aider à identifier la pêche INDNR; il serait néanmoins souhaitable qu'elles soient définies par des réunions d'experts.

Dès que la phase d'essai aura produit des résultats satisfaisants, il s'agira de rendre le système opérationnel et accessible à tous les utilisateurs, en proposant une réalisation en grandeur nature ainsi qu'un élargissement des fournisseurs de données afin d'assurer la couverture la plus large possible pour la phase 1. Les observations des utilisateurs seront prises en compte pour affiner les performances du portail, l'objectif essentiel étant désormais de pouvoir présenter un système opérationnel au Comité des pêches à l'occasion de sa prochaine session de 2016.

Extension de la participation, de l'information et de la portée

Après la phase de développement et dès le démarrage de la phase 1, l'accent sera mis sur la maintenance et l'amélioration du système ainsi que sur sa durabilité à long terme. La durabilité repose à la fois sur un nombre important de fournisseurs de données et sur un grand nombre de parties prenantes (utilisateurs). Pour y parvenir, il conviendra de développer des actions de sensibilisation et de renforcement des capacités à ces deux niveaux.

Participation

A ce stade, tous les pays et toutes les régions disposant d'une flotte répondant aux objectifs de la phase 1 seront invités à s'assurer que les navires concernés ont obtenu un IUN (numéro OMI) et sont prêts à transmettre les données au Fichier mondial²⁷. Cette phase devrait durer 3 à 4 ans, ce qui correspond au temps nécessaire pour engager les Etats membres dans les procédures de soumission des données et pour mettre en place un système régulier de rapports. Sans négliger le rôle et les responsabilités²⁸ des Etats du pavillon pour la soumission d'informations certifiées et actualisées au Fichier mondial, il est recommandé d'élaborer des directives de mise en œuvre de ce Fichier, ceci afin d'arrêter les règles qui gouverneront les données et leur transmission au système mondial. La mise en œuvre et le développement du Fichier mondial est une tâche qui exige un plan à long terme et des objectifs clairs.

La participation et l'engagement des membres du Comité des pêches assureront le succès du Fichier mondial.

Par ailleurs, la FAO continuera à apporter une assistance aux Etats membres pour le développement et la remise à niveau de leurs systèmes selon des modalités précisées dans un paragraphe ultérieur.

Information

A partir de l'expérience de la phase 1, sur la base des observations des utilisateurs, des avis d'experts et des consultations d'organisations, les premiers modules d'information du Fichier mondial pourraient être étendus et renforcés. D'autres aspects pourraient alors être couverts afin d'apporter un certain nombre d'indications en matière de pêche INDNR: informations sur le SCS, données agrégées relatives aux captures, données PSMA, informations sur la sécurité et les équipages, liens avec Interpol et tout autre champ d'information possible. De nouvelles fonctionnalités pourraient être ajoutées au fur et à mesure des besoins à venir. Tous ces éléments devront être validés à travers des forums spécialisés comme les réunions d'experts.

Portée

Le passage aux phases 2 et 3 devra faire l'objet d'une attention particulière compte tenu du nombre de navires concernés (autour de 350 000) et des possibilités d'élargissement de l'IUN à ces catégories de taille de navire. Les prochaines étapes devront faire l'objet d'une étude de faisabilité ciblée (centrée sur ces aspects) et de réunions d'experts spécifiques sans négliger l'expérience acquise au cours de la phase 1.

Fournir une assistance

En lien avec les activités promotionnelles et les opérations de développement des capacités qu'elle a déjà entreprises, la FAO planifie un certain nombre d'actions pour poursuivre son soutien aux Etats membres. Elle engage ainsi de nouveaux programmes de sensibilisation et de développement des capacités:

1. Sensibilisation:

- 1.1. De nouveaux supports d'information (brochures, affiches, vidéo, communiqués radio, réseaux sociaux, etc.) seront produits dans une diversité de langues afin d'élargir le public cible.

²⁷ Comme le rapporte IHS Maritime, 23 000 navires de pêche ont déjà obtenu un numéro OMI, la majorité d'entre eux relevant de la catégorie de taille de la phase 1. Si l'on prend en compte le fait que cette phase est supposée inclure environ 60 000 navires de pêche, la fin de la mise en œuvre de la phase 1 ne devrait pas être très éloignée.

²⁸ Comme indiqué par la CT et la 27^e session du COFI.

- 1.2. Le site Internet du Fichier mondial sera régulièrement mis à jour et complété par des versions en langues française et espagnole.
- 1.3. La production de séries de publications et de lettres d'information sur le Fichier mondial sera poursuivie.
- 1.4. L'intégration de l'IUN dans les bases de données des ORGP sera encouragée.

2. Renforcement des capacités (approche régionale):
 - 2.1. Ateliers organisés avec les organismes régionaux pour faire progresser les registres nationaux des navires de pêche et pour améliorer l'élaboration d'un registre régional en vue d'une intégration dans le Fichier mondial.
 - 2.1.1. Ateliers d'harmonisation en Amérique centrale à travers l'OSPESCA.
 - 2.1.2. Ateliers d'harmonisation en Asie du Sud-Est à travers le PAR (en collaboration avec le SEAFDEC).
 - 2.1.3. Poursuite des activités de collaboration avec la Commission générale des pêches pour la méditerranée (CGPM) afin de progresser dans l'intégration des données de la région dans le Fichier mondial.
 - 2.1.4. Ateliers initiaux en l'Afrique de l'Est et de l'Ouest («Points Chauds» pour la pêche INDNR).
 - 2.1.5. Participation aux ateliers PSMA prévus en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest en 2014-2015 afin de montrer comment le Fichier mondial peut aider à la mise en œuvre de l'Accord.
 - 2.2. Assistance technique individuelle aux pays: certains pays ont déjà manifesté leur intérêt pour la constitution d'un fichier des navires nationaux et pour l'adoption des outils de gestion des flottes élaborés par la FAO. Le cadre de développement des capacités prévoit d'apporter une assistance individuelle aux pays (pour moderniser les systèmes nationaux et former les fonctionnaires) notamment après qu'aient pu être organisés dans chaque région une première phase de sensibilisation et des ateliers d'harmonisation.
 - 2.3. Assister les Etats membres pour apporter aux législations nationales les modifications nécessaires pour adopter l'IUN.

Il convient de financer les activités destinées à promouvoir et à garantir la bonne application du cadre de développement ainsi que les opérations visant un élargissement du programme à de nouvelles régions volontaires (en Afrique de l'Est et de l'Ouest notamment) mais il importe d'utiliser autant que possible des mécanismes financiers répondant à une véritable stratégie d'intervention.

Mécanisme financier et Comité directeur

Dans la situation actuelle, l'éparpillement des sources de financement ne permet pas de garantir la cohérence de la gestion et du développement du programme du Fichier mondial. Cette situation pourrait même conduire à l'échec du programme et à la négation des résultats significatifs qui en sont vivement attendus: les failles du dispositif financier et les intérêts spécifiques de certains donateurs pourraient en effet contrevenir aux objectifs, à la stratégie et au développement du programme. C'est pourquoi les modalités actuelles de financement paraissent inadaptées sur le long terme et nécessitent, pour aller de l'avant, un renforcement du programme par l'adoption d'un **mécanisme financier** reposant si possible sur un fonds fiduciaire multi donateurs. Un tel montage pourrait garantir durablement le développement et la mise en œuvre à long terme du Fichier mondial, celui-ci s'appuyant sur une série de cibles et de tâches précises dans le cadre d'un plan mûrement réfléchi (à l'instar de celui qui est proposé dans le présent document de stratégie).

Les études précédentes²⁹ pointaient déjà, bien que dans un scénario différent, d'importants coûts de développement et de maintenance pour le programme du Fichier mondial. Dans un contexte renouvelé,

²⁹ Structure et stratégie d'établissement d'un fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement: document technique détaillé sur les options possibles.TC-GR/2010/2. Document de travail pour la Consultation technique de 2010.

la FAO propose pour les prochaines années une approche davantage centrée sur l'élaboration, au cours de la phase 1, d'un système simplifié mais efficace, reposant, pour éviter les duplications et réduire les coûts, sur une étroite coordination avec d'autres initiatives internes et externes³⁰. A cette fin, il convient de mettre rapidement en place **une équipe de base spécialisée**, dotée de compétences techniques, administratives et managériales (voir l'Annexe 4). Une telle équipe est de nature à faire progresser le programme, à lui donner de nouvelles orientations, à assurer une coordination avec les fournisseurs de données, à organiser le développement et la maintenance du système, du site Internet, etc.

En privilégiant le système central au stade initial, le budget nécessaire pour la mise en œuvre de la phase 1 se situe, selon cette nouvelle approche, entre 500 000 et 600 000 \$EU pour les 5 premières années du programme (estimation préliminaire fournie en Annexe 4). Ce budget garantirait l'application de la phase 1 et l'élargissement des fournisseurs de données, il jetterait les bases de la transition vers les phases 2 et 3 et il inclurait si besoin des modules d'information supplémentaires. Les fonds nécessaires aux réunions d'experts et aux autres types de consultations devraient alors faire l'objet d'un financement séparé.

Pour atteindre ce résultat et rendre le Fichier mondial opérationnel dès que possible, il existe une solution simple et durable: créer un fonds fiduciaire multi donateurs, basé sur un consortium de donateurs qui pourraient partager les coûts de développement du système pour les cinq années à venir. Certains donateurs se sont déjà fait connaître et ont marqué leur intérêt pour l'élaboration de cet outil. Pour un groupe d'environ 10 membres donateurs, les coûts individuels resteraient acceptables. Ce groupe pourrait devenir ultérieurement, comme le suggère la 28^e session du COFI, un **Comité directeur** à large représentativité chargé d'assurer l'orientation du programme du Fichier mondial.

Il faudrait aussi prévoir, sur une ligne budgétaire distincte, des fonds dédiés ou un mécanisme financier spécifique pour soutenir un programme cohérent de développement des capacités ainsi qu'un programme de sensibilisation. Pour ces deux programmes, les coûts d'ateliers individuels s'établiraient entre 100 000 et 150 000 \$EU en fonction du nombre de pays concernés et du nombre de participants par pays (deux à trois présentant des profils différents et complémentaires). A cela s'ajoutent les coûts relatifs à l'assistance technique pour optimiser chacun des systèmes nationaux de fichier sachant qu'une évaluation préliminaire et une analyse des lacunes sont indispensables pour pouvoir estimer les besoins de chaque pays en regard de ce dont il dispose déjà.

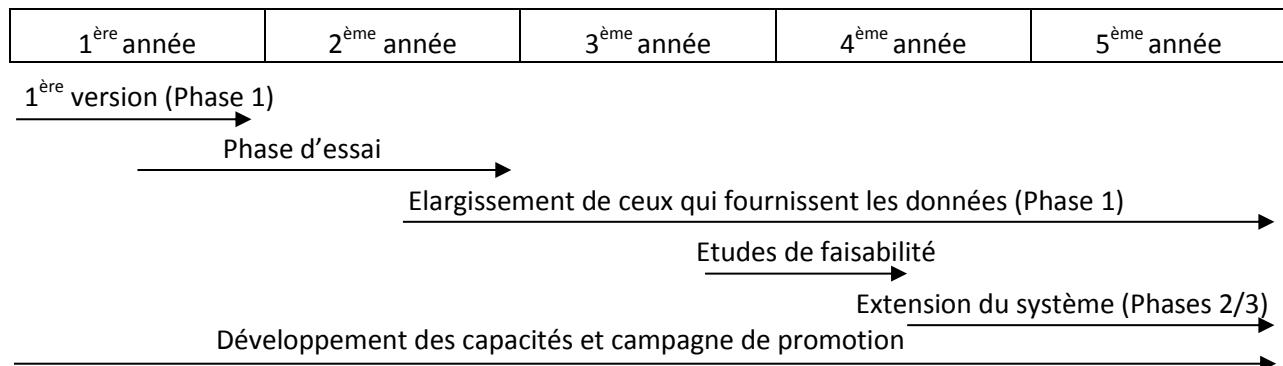
Résultats à moyen terme et calendrier

Résultats attendus dans une perspective à 5 ans

1. Première version du Fichier mondial pour la phase 1 qui sera opérationnelle après les recommandations de la session du COFI de 2014 basées sur la version prototype et sur les phases d'essai.
2. Directives et règles pour régir la participation à cette initiative de portée mondiale, incluant des méthodes et des ressources destinées à sécuriser son futur fonctionnement futur.
3. Systèmes nationaux et régionaux de registres/fichiers améliorés capables de fournir des données au Fichier mondial selon une structure de données définie et en utilisant des protocoles de transmission normalisés.

³⁰ Comme cela est indiqué dans l'annexe 2, dans la section consacrée au Cadre d'action.

Calendrier préliminaire d'activités



Perspective

Un outil à l'échelle mondiale

Dans l'approche initiale, le Fichier mondial était conçu comme une initiative volontaire, flexible, collaborative et construite par étapes. Dans une perspective à plus long terme visant à faire de cet outil un moyen efficace de lutte contre la pêche INDNR, il y a lieu de s'interroger sur l'opportunité d'évoluer vers un instrument international juridiquement contraignant par le biais d'un accord complétant le PSMA et les VG-FSP comme l'ont suggéré le Comité des pêches et la CT. Cet instrument constituerait le cadre de définition des exigences minimales du Fichier mondial et donc de tout registre national, ce qui engagerait un processus d'harmonisation commençant par l'accord sur les MREP. Ce processus concerne les exigences minimales reconnues à l'échelle internationale ainsi que les définitions et les systèmes de codification. Les exigences minimales sont liées à celles du Fichier mondial pour lesquelles les définitions PSMA s'appliquent également. L'usage du système international de codification, précisé dans l'Annexe D de l'Accord est recommandé (codes de pays, liste des espèces, types de navires et types d'engins) de même que la traduction de tout autre système de codification dans le système international. Il est nécessaire d'échanger les informations (et de les communiquer/diffuser) et de faire en sorte qu'elles puissent être interprétées par tout un chacun et utilisables à l'échelle de la planète (si possible dans un lieu différent de celui qui les a produites).

Une fois opérationnel, le Fichier mondial constituerait un lien entre divers systèmes à travers l'utilisation de l'IUN qui faciliterait la mise en œuvre des PSMA mais aussi l'application des mesures relatives au marché: développement d'une traçabilité mondiale, extension des conditions d'accès au marché (systèmes mondiaux de documentation des captures). L'introduction de l'IUN dans ces instruments permettrait en effet d'améliorer considérablement la traçabilité des produits de la pêche et de prouver leur origine légale.

PARTIES PRENANTES ET UTILISATEURS

Les administrations nationales (chargées des registres, des inspections, etc.), les ORGP, ONG, OIG, les représentants du secteur privé et de la société civile, le grand public et toute autre partie prenante bénéficieront du Fichier mondial grâce à l'échange et à la diffusion des informations. Ces utilisateurs joueront également un rôle important en signalant les erreurs et en apportant leurs suggestions pour l'amélioration du système.

Des collaborations commencent à s'établir en faveur d'une initiative internationale susceptible de s'appuyer au niveau local, régional et international sur des synergies avec les initiatives de SCS propres à lutter contre la pêche INDNR.

Etats membres

Les Etats membres, qui jouent plusieurs rôles en tant qu'Etats du pavillon, Etats du port, Etats côtiers et Etats du marché, contribuent à la réussite d'initiatives internationales comme le Fichier mondial et constituent donc des acteurs essentiels et des utilisateurs majeurs de ces outils.

Les répercussions de la mise en place de l'IUN pour le Fichier mondial dépassent largement les objectifs poursuivis. Les administrations nationales pourraient transposer dans leurs législations la Résolution A.1078(28) relative au Plan d'identification des numéros des navires de l'OMI pour les navires de pêche qui battent leur pavillon, elles pourraient également inclure ce numéro dans tous les documents relatifs aux navires (depuis le certificat d'immatriculation jusqu'aux documents liés à la sécurité, le transbordement, les captures, le débarquement, le transport, la vente, etc.). La traçabilité, qui ne s'applique pas seulement aux navires mais aussi à tous les produits de la pêche, pourrait s'en trouver améliorée «*du filet à l'assiette*». On répondrait ainsi aux demandes des consommateurs et d'autres secteurs de l'alimentation par l'introduction d'informations sur l'origine légale des produits de la pêche sur les étiquettes. Cela pourrait par ailleurs dissuader l'introduction de produits illicites sur les marchés.

Rôle des ORGP

Les ORGP et autres structures jouant un rôle important dans la coordination de la lutte contre la pêche INDNR pourraient contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Fichier mondial, non seulement en échangeant des connaissances et expériences aux niveaux technique, opérationnel et institutionnel mais aussi en jouant le rôle de fournisseurs de données³¹ et en s'affirmant comme les «vecteurs» des données certifiées provenant des Etats. Ces structures faciliteraient ainsi l'intégration immédiate des données dans le système mondial et aideraient les Etats membres à exercer leurs responsabilités, notamment lorsqu'ils disposent de systèmes opérationnels et bien organisés. Leurs informations seraient alors directement transmises vers le Fichier mondial. De telles dispositions permettraient d'éliminer le fardeau qui pèse sur les épaules des Etats membres. Les ORGP ou toute autre entité devraient alors être officiellement désignées par les Etats membres. C'est le cas de l'UE qui a indiqué que l'UE FR serait, au nom de ses membres, le seul à fournir des données au Fichier mondial.

De plus, les ORGP pourraient également bénéficier des données figurant au Fichier mondial dans la mesure où les informations sur les navires battant pavillon étranger et opérant dans leurs zones de compétence seraient facilement disponibles.

Les Etats du port, les Etats côtiers et les Etats du marché utiliseront le Fichier mondial pour obtenir des informations sur les navires battant pavillon étranger et entrant dans leurs ports, opérant dans leurs eaux et important des produits dans leurs pays.

De la même façon, les ORGP utiliseront le Fichier mondial pour obtenir des informations sur les navires battant pavillon étranger et opérant dans leurs zones de compétence, ces informations n'étant pas accessibles ailleurs.

³¹ Comme indiqué dans la 27^e session du COFI

RISQUES

Le Fichier mondial est un programme de grande envergure, c'est aussi une initiative à long terme qui exige des efforts soutenus, des engagements de collaboration et des sources de financement tant pour le développement et le fonctionnement du système que pour le renforcement des capacités et les activités de sensibilisation. Bien que la disponibilité des ressources financières constitue un élément essentiel de progression du programme, le risque principal réside dans le manque d'engagement et de participation des partenaires.

Participation

Des initiatives similaires ont échoué dans le passé, en raison d'un manque de clarté en termes de **cibles, bénéfiques, calendrier, soutien adéquat aux membres et utilisation réelle**. Cela pourrait être évité en définissant clairement la marche à suivre et en veillant à ce que les ressources soient disponibles pour cette tâche prioritaire.

Pour améliorer l'outil, assurer sa durabilité et garantir l'utilité du système à long terme, il est crucial de promouvoir une large participation des utilisateurs qu'il s'agisse d'apport de données, d'utilisation de ces données à des fins d'inspection ou de tout autre usage comme les déclarations de pêche INDNR.

Le manque de participation et d'**engagement** des Etats membres est un risque constant, les Etats du pavillon se montrant particulièrement préoccupés par les questions de **confidentialité**. L'élaboration de Directives de mise en œuvre du Fichier mondial à travers une démarche collaborative (réunions d'experts par exemple) permettrait de trouver un terrain d'entente qui devrait réduire, voire même éliminer les questions de confidentialité.

Parallèlement à la définition d'un plan, les Etats membres devront bénéficier d'un **soutien** pour entreprendre des changements, quelquefois importants. Ils devront par exemple adapter leur législation nationale pour pouvoir intégrer les prescriptions internationales générées par la mise en œuvre du Fichier mondial et par le développement d'autres instruments. L'absence de soutien pourrait constituer un obstacle à la participation de certains pays qui pourraient se trouver démunis face à l'ampleur de la tâche.

Au-delà de la responsabilité des Etats du pavillon pour la fourniture de données clairement identifiées par la CT et le Comité des pêches, il est urgent qu'un groupe de pays se fasse **le défenseur de l'initiative** en se manifestant et en collaborant activement à la mise en œuvre du Fichier mondial et à la fourniture des données. Il arrive souvent que les Etats soient dans un premier temps réticents à fournir des données, ils attendent que d'autres fassent le premier pas et qu'un nombre suffisant d'acteurs se soient manifestés pour s'engager pleinement à leur tour. (Un autre risque, lié au précédent, serait que plusieurs pays développés fournissent des données déjà disponibles ailleurs, alors que le Fichier ne peut se targuer de son caractère mondial que s'il dispose d'une couverture totale). En ce sens, la participation au Fichier mondial doit être considérée comme une preuve d'engagement pour combattre la pêche INDNR.

Une initiative volontaire comme celle-ci ne peut obtenir de bons résultats que si son utilité est démontrée³². Pour prouver son utilité, il est essentiel qu'elle dispose de données pertinentes, ce qui renforce la nécessité de l'existence d'un groupe de défenseur. Une faible participation affaiblirait l'outil, d'autres initiatives ont connu cet écueil. Néanmoins sur le long terme, le risque de dilution des objectifs et de perte d'intérêt perdure si l'initiative continue à s'appuyer sur une participation volontaire sans pouvoir s'orienter vers la mise en place d'un **instrument contraignant** dûment réglementé.

Dans tous les cas de figure, l'engagement total du Comité des pêches est indispensable à la réussite de l'initiative.

Risques financiers

Les risques financiers sont de deux ordres: une absence de fonds suffisants pour rendre le système opérationnel et une absence de fonds suffisants pour apporter une assistance aux Etats membres.

³² Une initiative similaire, le système Equasis, a suscité un large intérêt parmi ses membres seulement après que le système soit devenu opérationnel et que la participation se soit accrue, démontrant ainsi l'utilité par rapport à son objectif initial.

Le risque principal réside dans les difficultés susceptibles de venir contrecarrer l'élaboration d'un mécanisme financier favorable au développement et à la mise en œuvre de l'initiative (comme cela a été indiqué précédemment).

Par ailleurs, les registres nationaux et régionaux des navires ont besoin d'un accompagnement pour être intégrés au Fichier mondial. Cette tâche est considérable, notamment pour les pays les moins développés de certaines régions, comme l'Afrique de l'Est et de l'Ouest.

Jusqu'ici, le programme a reçu des réponses très positives dans les différentes régions qu'il a consultées (Amérique centrale, Méditerranée et Asie du Sud-Est) ainsi que de la part de la communauté internationale; toutefois un financement plus conséquent s'impose pour maintenir une action continue, globale et coordonnée permettant de répondre de façon satisfaisante aux besoins régionaux et nationaux et de renforcer le Fichier mondial.

OPPORTUNITÉS

La multiplication des demandes de soutien provenant de nombreux acteurs témoigne de l'ampleur prise par le Fichier mondial à l'échelle internationale. Les Directives volontaires pour la conduite de l'Etat du pavillon, d'adoption récente, et la conclusion de l'Accord sur les mesures du ressort de l'Etat du port délimitent un cadre international favorable à la création de fortes synergies avec une multiplicité d'initiatives. Cette opportunité devrait être saisie par le Fichier mondial pour se positionner au même niveau que toutes ces initiatives et progresser du même pas. Ce contexte est également favorable pour établir de nouveaux partenariats et renforcer les collaborations existantes.

De nombreuses ORGP ont déjà adopté l'introduction du numéro OMI en tant qu'IUN et fournissent des données au Fichier mondial pour nourrir le système prototype. Il est essentiel de tirer parti de cette dynamique pour accélérer la mise en œuvre du programme.

Les contributions au renforcement des capacités, à la sensibilisation et à la participation des membres de la FAO constituent, à ce stade, les éléments essentiels d'une mise en œuvre efficace du Fichier mondial aux niveaux national, régional et mondial. La FAO recherche donc des collaborations et des sources de financement complémentaires pour renforcer ces activités tout en apportant un soutien significatif à l'échelle régionale et en poursuivant le développement continu du système.

CONCLUSIONS

Le Fichier mondial se positionne comme un outil majeur de la lutte internationale contre la pêche INDNR en facilitant les échanges d'informations et en améliorant la transparence et la traçabilité des navires et des produits de la pêche. Par ailleurs, les liens qu'il a établi avec des instruments complémentaires comme le PSMA et les VG-FSP ont créé un important effet de synergie. Il serait stratégiquement opportun d'accélérer la progression de la phase 1 du Fichier mondial (comme cela a été demandé par le Comité des pêches) afin de démontrer son utilité. Pour y parvenir, un engagement plein et entier et un soutien vigoureux sont attendus de la part de ses membres, qu'il s'agisse de participation en fournissant des données ou de financement des prochaines étapes du programme, condition indispensable pour que le système devienne opérationnel.

En conséquence, il est recommandé:

- Que le Comité des pêches prenne note de l'évolution de la situation en ce qui concerne l'utilisation du numéro de l'OMI comme IUN du Fichier mondial pour la phase 1.

- Que le Comité des pêches valide la vision stratégique du Fichier mondial, présentée dans le présent document et qu'il définisse les orientations des étapes à venir, s'agissant notamment des Directives de mise en œuvre, du mécanisme financier et des réunions d'experts.
- Que les membres du Comité des pêches s'engagent à collaborer, à se présenter comme les défenseurs de l'initiative au cours de la phase d'essai et à s'affirmer comme fournisseurs de données.
- Que les différents donateurs se manifestent pour soutenir la prochaine phase cruciale de mise en œuvre du système (5 ans).

APPENDIX 1: SYNERGIES WITH INTERNATIONAL INSTRUMENTS

The Global Record is a global information tool, in line with the IPOA-IUU, that supports and creates strong synergies with other international initiatives to fight IUU fishing, particularly the Port States Measures Agreement (PSMA), the Voluntary Guidelines for Flag State Performance (VG-FSP) and market-related measures such as catch documentation schemes.

Port State Measures Agreement

The information made available through the Global Record will support implementation of the Port State Measures Agreement by providing certified, up-to-date information on the vessel (fishing or non-fishing vessel in support of fishing activities) identification and characteristics, fishing authorizations and history of non-compliance. Particularly, this information would be crucial for the port State inspector to verify and validate information obtained through the provisions of the Agreement. The information collected and distributed through the Global Record should be that of relevance for the identification of IUU fishing activities and therefore form the basis of a risk analysis to be carried out prior to accepting port access.

The Global Record (in synergy with the PSMA) provides thus a cost-effective solution, particularly for port State inspectors of developing countries (taking into account the special requirements of developing countries), but not only (industry, civil society, etc.).

Specifically, the Global Record supports and is referred to the following provisions of the Agreement:

- Article 1 – Use of Terms: the term “vessel” refers to “fishing” or “fishing related activity” which clearly includes transshipment, transport and supply operations, information on all of which is provided for in the Global Record.
- Article 3 - Application to foreign fishing vessels: the Global Record provides information on foreign fishing vessels (otherwise not available), in a simple and fast way through this “one-stop-shop”, thus avoiding further research into unknown data sources of doubtful reliability.
- Article 4 - Coastal State sovereign right to deny entry to its ports by foreign fishing vessels (same as above).
- Article 6 – Cooperation and exchange of information: the Global Record is the neutral channel to support the necessary exchange of information among “Parties” (flag States, port States, coastal States, market States, regional economic integration organization...) but not only with due regard to confidentiality requirements.
- Article 8 – Advance request of port entry; Annex A: most information required in this annex (data fields 6-20/1 including the IMO number) as a minimum standard is available in the Global Record and can be used as a means for verifying its validity.
- Article 9 – Port entry, authorization or denial: in order to determine whether a vessel has engaged in IUU fishing activities, and decide whether to authorize or deny entry based on sufficient proof or inclusion on IUU lists (paragraphs 1 and 4), information available in the Global Record may be crucial.
- Article 11 –Use of ports: authorizations to engage in fishing or fishing related activities by flag State, coastal State or RFMO can be verified through the Global Record (paragraph 1.a,b,c).
- Article 12 – Levels and priorities for inspection: in order to determine in advance which vessels to inspect (according to paragraph 3) by comparing the information provided through Annex A against the Global Record (risk analysis, to decide whether to inspect or not).
- Article 13 – Conduct of inspections; Annex B: paragraphs a, c and h specifically refer to information available through the Global Record (vessel identification, owner, authorization,

IUU evidence). Inspectors shall examine (paragraph 2.c: vessel, fish, gears, documentation), verify and validate this information (against a reliable source).

- Article 14 – Results of inspections; Annex C; Article 15 – Transmittal of inspection results; Article 16 – Electronic exchange of information; Annex D; and Article 20 – Role of Flag States: data fields 11-28 (including the IMO number) of Annex C are available in the Global Record allowing linkage with the information provided in the report of the inspection. Other information contained in Annex C such as data fields 1-9 and, particularly 37 and 38 when referring to non-compliance events, would be essential information to be shared by the port State, through the Global Record, to support identification (through risk analysis) of IUU fishing activities by other port States (visited by the vessel). The exchange of information could be done through the Global Record as a “multilateral and intergovernmental” initiative/mechanism relevant to the Agreement and preferably coordinated by FAO (as per Article 16, paragraph 2) which is consistent with Annex D. The Global Record is fully compliant with the international coding systems indicated in paragraph d of Annex D and encourages harmonization/standardization of the codes following the provisions of this Annex. Publicity of the actions taken in accordance with the provisions of the Agreement (Annex D paragraph b) is carried out by the Global Record through dissemination of results of inspections referring non-compliance issues. This could also apply to article 20 paragraph 5 (report on actions taken against IUU vessels).
- Article 17 – Training of inspectors; Annex E: the Global Record provides support necessary for the training of inspectors through capacity development activities and also through provision of relevant information as referred to in Annex E, particularly paragraph 6 (vessel history) essential for the validation of the information.
- Article 18 – Port State actions following inspection; and Article 19 - Information on recourse in the port State: Article 18 paragraph 1.a provide for prompt notification when clear grounds of IUU fishing are detected and article 19 paragraph 1 requests parties to maintain relevant information available to the public. All of this can be achieved through sharing relevant information through the Global Record.

As conclusion, the Global Record is a major tool³³ in supporting the implementation of the provisions of the Agreement through facilitating the necessary information to base decisions.

Flag State Performance

The flag State has a primary responsibility to effectively exercise jurisdiction and control over vessels flying its flag (paragraph 2 (d) of the VG-FSP) (and nationals) carrying out fishing and fishing related activities in maritime areas beyond national jurisdiction (paragraph 3) and to exchange information with other member States (paragraph 2 (j)) in order to fight against IUU fishing.

The flag State is particularly responsible for carrying out proper registration procedures (paragraph 11) that are accessible and transparent (paragraph 12) and for the maintenance of records (paragraph 15), thus for keeping an adequate and electronic register of (fishing) vessels, for the verification of vessel records and their history, for refusing registration to vessels registered in another State, for refusing registration of vessels with a history of non-compliance (para. 13), etc. These actions aim at preventing flag hopping, an activity often carried out by IUU perpetrators and which the Global Record aims at reducing.

³³ As concluded by the Global Record Expert Consultation in 2008.

In addition, flag States have to ensure that vessels flying its flag are authorized (para. 8, 14, 15 and 19 and Annex 1) and implement practical and effective MCS (para. 22 and Annex 2), control regimes (paragraph 20) and enforcement regimes (para. 21) (including sanctions, evidence gathering, etc.).

The IPOA-IUU clearly specifies in its paragraph 47 (also VG-FSP Annex 1, paragraph 10), that in order to grant an authorization to a vessel, this has to have a “unique, internationally recognized identification number, wherever possible, that enables it to be identified regardless of changes in registration or name over time”. This identifier is the Global Record UVI or IMO number. Moreover, in IPOA-IUU paragraph 24 (or VG-FSP Annex 2 paragraphs 2 and 9) comprehensive and effective MCS regimes include maintenance of records of vessels, owners and operators as well as of MCS data with due regard to confidentiality matters.

In this regard, the Global Record provides information where to verify vessel records and history (registration and ownership) as well as history of non-compliance that can be very useful for the flag State to take decisions on registration, licensing and monitoring.

Cooperation among States to fight IUU fishing is therefore crucial (i.e., managing capacity and fishing effort, catch limits and output controls; paragraph 9), mainly through the exchange of information regarding the activities of the flag State vessels in maritime areas of the coastal State or in ports of the port State as well as through coordination of joint control and enforcement efforts.

The Global Record can act as the channel for the information exchange (such as flagging, de-registering, licensing, history of non-compliance) through a neutral and transparent process (information publicly available; paragraph 44 (b) subject to confidentiality requirements) involving the UVI as the linkage throughout different information systems as well as the use of some of the standards and measures embedded in the VG-FSP (paragraph 10: minimum information requirements; paragraph 16: international standards and requirements) which are included in the Global Record.

National authorities from flag State, port State, coastal State, and market States will find usefulness in using this tool as an effective compliance tool. At the same time, the flag State regularly updates national vessel registers and records which is beneficial for the Global Record in order to have accurate and relevant data available.

The Global Record can also have a role in providing support to developing States for the upgrade of their national registration systems and the enhancement their abilities as flag States (implement practical and effective MCS).

Market-related Measures

With regards to the market-related measures to fight IUU fishing, the Global Record and more specifically the UVI, can provide for the traceability of fish products throughout the market chain through the inclusion of the UVI (IMO number) in all related documentation (vessel registration, licensing and monitoring, transshipment declaration, landing declaration, sales notes, transport certificates, etc.).

Traceability of fish products is the ability to identify and trace the history, application or location of a fish product by means of recorded identification through specified stage(s) of production, processing and distribution as well as the creation and maintenance of records needed to determine the immediate previous sources and the immediate subsequent recipients of these products.

Traceability is based upon a unique identifier, data gathering and management, and data communication (with due regard to international/traceability standards). All these principles can be

supported through the use of the UVI in vessel-related and fish products related documentation (eco-labelling, catch documentation schemes, etc.) to prevent IUU products from entering the trade cycle. Vessel registration, licensing and monitoring are part of the traceability system.

The ability to trace and authenticate a food product is of major concern to the food industry for various reasons. The requirements on origin control (i.e. eco-labelling) play an important role to ensure the ability of tracing the product back to its source and proving its legality. Traceability is part of the initiative in the commitment of the certified fisheries, and it requests the purchase and selling of seafood products that can be traced back to its origin.

The traceability chain has to be complete in order to trace the history of a product by means of unique identification procedures and at every level of the supply chain. The UVI could act as linkage throughout the whole process.

It is the responsibility of market States to make sure that traceability standards are followed. The international community seems to be moving towards a Global Catch Documentation Scheme (CDS) following some very successful experiences like the Catch Certification Scheme (CCS) of the EU IUU regulation.

APPENDIX 2: THE GLOBAL RECORD SYSTEM

Introduction and Conceptual Design

The Global Record, as indicated before, is a global repository, thus database and associated information system, of vessels which engage in fishing or fishing-related activity. It comprises only **certified, up-to-date vessel records** by the authorities deemed to be responsible for the information, and with which a formal agreement on data exchange and dissemination would be required.

As design of the Global Record system follows the guidance of the Global Record Task Force (TF), as described above in the section on “Project Task Force”. The main recommendations of the TF, with regards to system development, may be summarised as follows:

- **Development of the Global Record system**, keeping in mind the need for collaboration with other initiatives to reduce duplication of work and to increase cost-effectiveness;
- **Development of a working prototype**, demonstrating the most important functions that the final Global Record system could have and providing insight into envisaged development steps in terms of technical, operational and financial aspects, to be presented to COFI 2014;
- Definition and validation of **Business Rules Specifications (BRS) and Requirements Specifications Mapping (RSM)** documents through a project in collaboration with the European Commission (EC), particularly DG-MARE, to ensure that the Global Record views and requirements are represented in the standardisation of vessel information at a global level.

Key international players, including the EC’s DG-MARE, NEAFC and some national administrations have shown interest in supporting the Global Record and collaborating in its development from the very beginning. Through their cooperation, they help shape the Global Record from their experience in different areas and ensure that a comprehensive view is taken into consideration.

The key data component of the Global Record system is the **Unique Vessel Identifier (UVI)**; all data sent to the Global Record must belong to a vessel which has been attributed an official UVI. The initial **information modules** being requested are grouped as follows:

- UVI and Core vessel information;
- Historical Details information;
- Authorisation information;
- Record of Non-Compliance information.

This information may be further extended as the system becomes operational and experience is gained in the uses of the information and further potential user requirements.

Data Collection for the Global Record will entail the transmission of data from authorised data providers on a regular basis via secure channels; the Global Record will not include any data retrieved independently from public sources. The procedure for this data collection is projected to be flexible enough to ensure that various systems built on different technologies will be able to send data, and developing countries, with limited access to high-tech systems or a stable internet connection, will find no difficulty in acting as data providers. However, in order to maintain the integrity and quality of all data received, data standards will be set, following international agreements and best practices.

Data Dissemination by the Global Record system will be through an information portal on a vessel-by-vessel basis, and should be to a great extent of free and open access to all users, whilst taking into consideration due confidentiality of data. A single value per data item per vessel will be displayed, in a

neutral arrangement, to reduce subjectivity and allow a rapid and unequivocal ascertainment of vessel and vessel-related information.

In carrying out the system development of the Global Record, and in order not to duplicate efforts, FAO is currently working towards a cost-effective solution, in coordination with other existing in-house initiatives, as well as external systems. An information system is being developed around an existing framework of vessel-related information within FAO, the **Vessel Record Management Framework** (VRMF). Links with systems with relevant vessel-related data will be established; for example a link to the Equasis database of cargo vessels will provide information on this category, as an initial approach, to include refrigerated transport vessels and supply vessels. Other distinct systems, such as the FAO Fishing Vessel Finder (FVF) or data provider systems, will provide further information for a vessel which may not always be directly within the scope of the Global Record but relevant to the user.

It is expected that the Global Record could become operational in the very near future, provided that availability of funds can be secured and that the participation and commitment of the FAO Member States and all relevant Regional Bodies be effective.

Underlying Framework

An in-depth analysis was carried out to evaluate the possibility of building the Global Record on an **existing system**, given previous concerns on cost-effectiveness and duplication of effort, whilst taking into consideration its corporate status and the probability that it will become a normative application which many other systems will regard as a reference tool for their operation.

The analysis was based on several considerations and commitments that both at system design level as well as technical, which included: availability of qualified resources; avoiding unnecessary work; timeframe constraints; immediate, short and long-term requirements; present and future (foreseen) interaction with other systems and applications; and maintenance and sustainability.

It was decided to base the Global Record on the **Vessel Record Management Framework** (VRMF), an in-house framework with a wide range of functionality and the possibility of creating multiple portals to provide different interfaces and levels of access to the shared database and framework. Currently, the VRMF is the basis of several systems, each of which is built with a different role and objective, such as:

- High Seas Vessel Authorisation Record (HSVAR) developed under the Compliance Agreement;
- Fishing Vessel Finder (FVF), as described in Page 50;
- Consolidated List of Tuna Vessels (CLAV).

The Global Record system is positioned as the **hub of a future complex system**, based on, and closely linked to, the underlying framework, as shown in Figure 2 which follows.

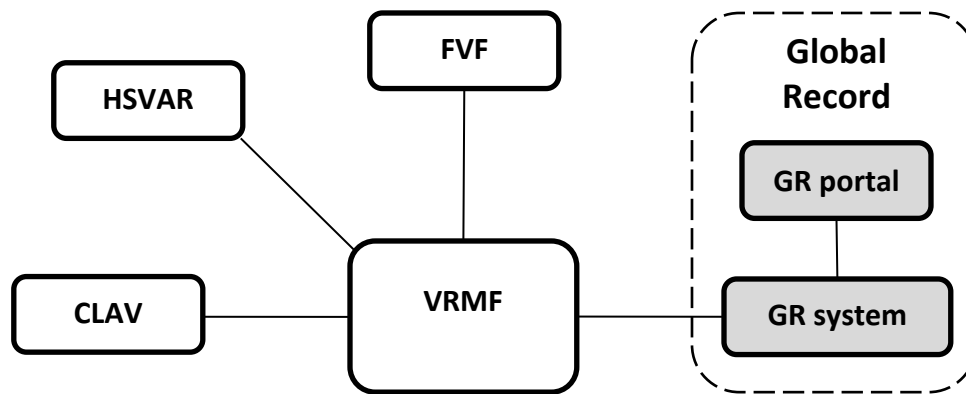


Figure 2 – Vessel Record Management Framework

An ample **review** of the data model and the related functionality of the VRMF was needed due to the initial design, the varying functionality and multiple access rights, the connections and links to other systems already established, as well as the made-to-measure data definitions and formats and the codification system in use of the VRMF.

The VRMF provides **different levels of access** and allows different sets of data to be public or private as the case may be, but all Global Record data will be considered as restricted within the database. Thus, Global Record data stored will be kept separate from the remainder of the information within the VRMF and will only be viewable through the Global Record system, and not any other portal, to guarantee data consistency and safeguard the purpose for which the data providers facilitate the provision of certified information to the Global Record.

The underlying structure of the VRMF, specifically the database and the engine, is in place and has been **thoroughly tested** over a long period of time and implemented through a number of portals. The Global Record is taking advantage of what is already available and the **flexible structure** of the VRMF framework is being adapted to suit the needs of the Global Record, as it developed in phased manner, to ensure that all requirements are satisfied.

Data Management

Information Modules

In analysing the data requirements for the Global Record, it was reiterated that a set of **core information items** for a vessel would be at the centre of the data model and various other modules would be added on, in phases, to provide information related to vessel activity and possible involvement in IUU fishing. This follows the approach indicated in the Technical Consultation of 2010 (TC), whereby the core vessel information “is at the heart of the Global Record” and, according to Recommendation 6, “... **associated information** be provided for the Global Record over time which are relevant and add value to the core purpose of fighting IUU fishing...”, as shown in Figure 3 that follows.

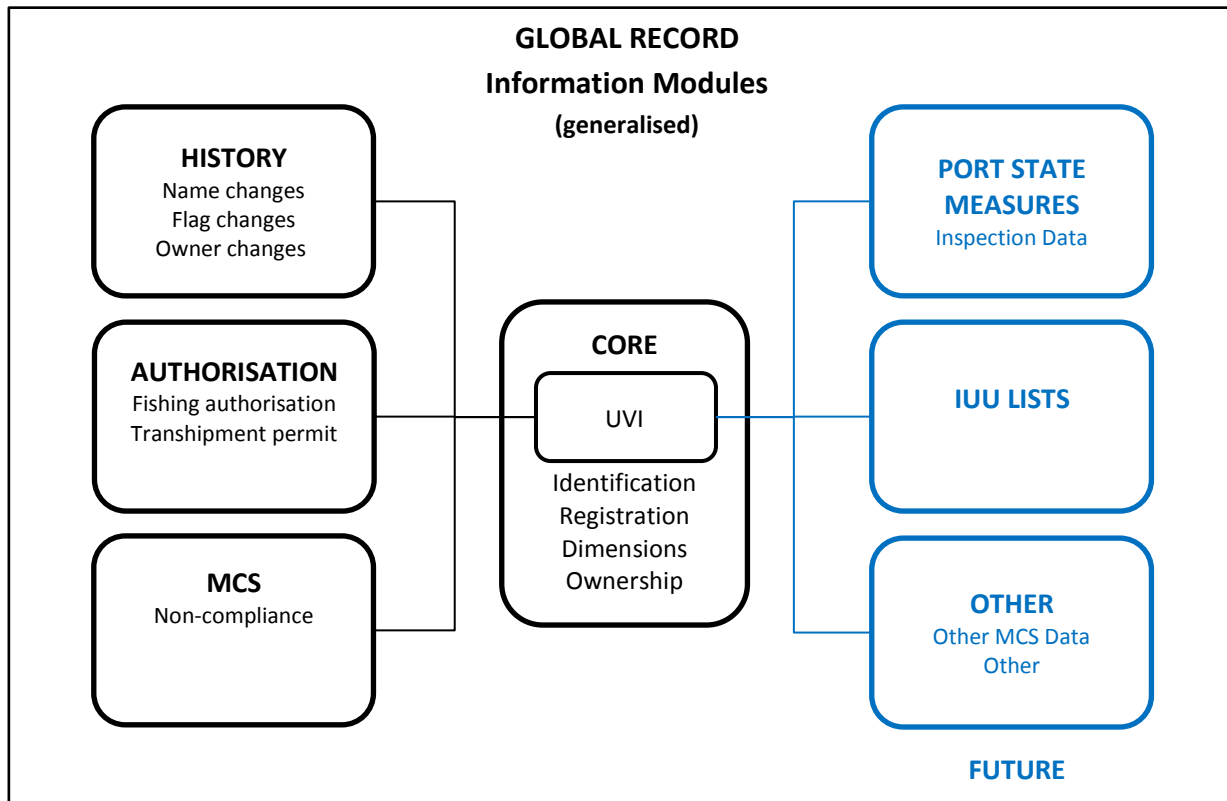


Figure 3 - Global Record Information Modules (generalised)

At this initial phase, apart from the UVI and Core information, which is related to vessel identification, characteristics and ownership, attention has been put on three information modules, namely:

- Historical Details
- Authorisation
- Record of Non-Compliance

The Core vessel information module contains only a single record per vessel, but each of the other related modules allows for multiple occurrences per vessel, as it may be the case that a vessel has various authorisations for different fishing activity, or has been found to have committed infringements on multiple occasions, and so on. For each information module, the Global Record will also record the **data provider's identity** and the **date of receipt**.

The reason for inclusion of such information (history, authorisation and non-compliance) is the awareness that vessel identification alone cannot provide a clear indication of the vessels' potential illegitimacy. In addition, it is useful to gain some **insight into the linkage** of various information modules from the start and to show the potential of using such an approach for the Global Record. The UVI, however, will remain "a key component of the Global Record to identify and track vessels", as described in the report of COFI 2012, and will provide the link between all the information modules, each of which will refer to a particular vessel using its UVI.

Once the Global Record begins data collection and becomes operational, the above-mentioned information modules might be refined and further information modules will probably be added. The

qualified users of the system will also be able to give further ideas as to what information would be useful to add to the Global Record and how to manage it.

Core

In deciding on the fields for the Core information modules, a methodology was applied whereby the Core Information Requirements for obtaining a UVI, as defined by the TC, were contrasted with all references to vessel information in a number of **international instruments** related to combatting IUU fishing and the **regional standards** currently in use, namely:

- IHS Maritime (IHSM) requirements for issuing an IMO number;
- The FAO International Plan of Action to Prevent, Deter and Eliminate Illegal, Unreported and Unregulated Fishing (IPOA-IUU);
- The FAO Agreement on Port State Measures to Prevent, Deter and Eliminate Illegal, Unreported and Unregulated Fishing (PSM);
- The FAO Technical Consultation on Flag State Performance (FSP);
- The FAO Agreement to Promote Compliance with International Conservation and Management Measures by Fishing Vessel on the High Seas (Compliance Agreement) and related High Seas Vessels Authorization Record (HS-VAR).
- Vessel records belonging to various bodies, including:
 - o European Commission (EC);
 - o General Fisheries Commission for the Mediterranean (GFCM);
 - o Indian Ocean Tuna Commission (IOTC);
 - o International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas (ICCAT);
 - o Western and Central Pacific Fisheries Commission (WCPFC) ;
 - o North East Atlantic Fisheries Commission (NEAFC);
 - o Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources (CCAMLR).
- The Consolidated List of Tuna Vessels (CLAV) as per Workshop on Exchange of Information and Maintenance of the Consolidated List of Authorized Vessels of Tuna Regional Fisheries Management Organizations (2011).

The resulting data set of Core information for fishing vessels is as follows:

Section	Data Field	Inclusion	Data Type
Identification	Unique Vessel Identifier (UVI)/IMO Number	Strictly Compulsory	Number
	External Marking	Complementary	Text
	International Radio Call Sign (IRCS)	Compulsory	Text
	Maritime Mobile Service Identity (MMSI)	Complementary	Text
	VMS Indicator	Compulsory	Reference
	VMS Details	Complementary	Text
Registration	Current Flag State	Strictly Compulsory	Reference
	Current Flag State Registration Date	Complementary	Date
	National Registration Number	Compulsory	Text
	Vessel Name	Strictly Compulsory	Text
	Registration Port	Compulsory	Reference
	Vessel Type	Compulsory	Reference
	Operational Status	Complementary	Reference
Dimensions	Length Overall (LOA)	Strictly Compulsory	Number
	Length Between Perpendiculars (LBP)	Complementary	Number
	Registered Length	Complementary	Number
	Beam/Extreme Breadth	Compulsory	Number
	Moulded Depth	Compulsory	Number
	Draught	Complementary	Number
	Gross Tonnage (GT)	Strictly Compulsory ³⁴	Number
	Gross Registered Tonnage (GRT)	Strictly Compulsory ³⁴	Number
	Power of Main Engine/s	Compulsory	Number
	Power Unit	Compulsory	Reference
	Hull Material	Compulsory	Reference
Construction	Year of construction	Compulsory	Number
	Country of construction	Compulsory	Reference
Ownership	Owner Name	Compulsory	Text
	Owner Address	Compulsory	Text
	Owner Nationality	Complementary	Reference
	Operator/Manager Name	Compulsory	Text
	Operator/Manager Address	Compulsory	Text
	Operator/Manager Nationality	Complementary	Reference
	Beneficial Owner Name	Complementary	Text
	Beneficial Owner Address	Complementary	Text
	Beneficial Owner Nationality	Complementary	Reference
	Master Name	Complementary	Text
	Master Address	Complementary	Text
	Master Nationality	Complementary	Reference
	Fishing Master Name	Complementary	Text
	Fishing Master Address	Complementary	Text
Fishing Master Nationality	Complementary	Reference	
Gears	Main Gear	Compulsory	Reference

³⁴ Only one of GT or GRT is Strictly Compulsory

In addition, the data set for **refrigerated transport vessels and supply vessels** should also contain the following fields, as identified by the Equasis system that disseminates data for the global cargo fleet:

Section	Data Field	Inclusion	Data Type
Dimensions	Deadweight	Compulsory	Number
	Net Tonnage (NT)	Compulsory	Number
	Net Registered Tonnage (NRT)	Compulsory	Number

A single vessel may also be attributed a number of **regional identification numbers**, such as the EU Community Fleet Register (EU FR) Number or the ICCAT List Number. Therefore, there may be any number of occurrences of the below data set linked to the above record:

Section	Data Field	Inclusion	Data Type
Identification	Regional Body	Compulsory (if applicable)	Reference
	Regional Body Identifier	Compulsory (if applicable)	Text

Similarly, a number of **pictures** per vessel could be included, to assist in the identification process and for evidentiary purposes:

Section	Data Field	Inclusion	Data Type
Picture	Picture	Complementary	File
	Picture Link	Complementary	URI
	Picture Type	Complementary	Reference
	Picture Details	Complementary	Text

With regards to the tags in the Inclusion column:

- **Strictly Compulsory:** data fields which must be provided in order for a vessel record to be included in the Global Record; these fields constitute the absolute minimum requirements.
- **Compulsory:** high priority field that is required for the Global Record; however, given that the focus is on inclusion of the maximum number of vessels **at this initial phase**, a vessel record will be accepted even if this data is not available and flagged for completion at a later stage.
- **Complementary:** further fields which should be included in the Global Record if they are available, but are of a lower priority than the others.

The Reference code lists were also defined by considering all references in the instruments mentioned above and those currently in use by RFMOs and other fishing organisations, such as the use of the ISO 3166-1 alpha-3 (ISO3) country codes, International Standard Statistical Classification of Fishery Vessels by Vessel Types (ISSCFV) and International Standard Statistical Classification of Fishing Gear (ISSCFG)³⁵.

The Core information module is the starting point for the Global Record: whilst any other information module may be unavailable for a certain vessel, this one must be present, even if not complete, as it includes the UVI which provides the link to all the related vessel information.

³⁵ ISSCFV and ISSCFG from the Coordinating Working Party (CWP) on Fisheries Statistics; Handbook of Fishery Statistical Standards (<http://www.fao.org/fishery/cwp/search/en>). Annex L.II (ISSCFV) and Annex M.I (ISSCFG)

Taking a forward-thinking approach, the Global Record programme has been collaborating with DG-MARE of the European Commission to define Business Rules Specifications (BRS) and Requirements Specifications Mapping (RSM) documents, with the aim of standardising the vessel core information module data fields and definitions, forming a data model. The goal is to propose this model as a **UN/CEFACT certified standard**³⁶ which could be used in fishing-related international scenarios when exchanging information about the characteristics of fishing vessels, refrigerated transport vessels and supply vessels. Such a standard could eventually serve as a best practice for any system involved in the exchange information about such vessels, providing a uniform way to encode and transmit the information, thus increasing clarity and coherence and reducing the amount of work that will be required in the processing of such information. Although the UN/CEFACT standardisation process results in well-defined data formats and definitions, a certain level of generalization is inherent, allowing for each party that makes use of the standard to define its own implementing rules which specify whether a field is included in the data model, whether it is compulsory, which reference values it refers to, and so on. Therefore, the aim at this point is to ensure that the harmonized vessel data set is vast enough to cover national, regional and global needs, whilst providing a way for relevant systems to communicate in an unambiguous manner.

Historical Details

The definition of the data fields for the historical information related to a vessel followed the same process as above. The resulting information is related to three attributes of a vessel: the flag, name and owner:

Data Field	Inclusion	Data Type
Previous Flag State	Compulsory (if applicable)	Reference
Deregistration Date	Compulsory (if applicable)	Date

Data Field	Inclusion	Data Type
Previous Name	Compulsory (if applicable)	Text
Name Change Date	Compulsory (if applicable)	Date

Data Field	Inclusion	Data Type
Previous Owner Name	Compulsory (if applicable)	Text
Owner Change Date	Compulsory (if applicable)	Date

Clearly, there will be vessels with no historical information as no changes would have taken place, and therefore this information module would not be applicable. However, for those with historical data, frequent changes may reveal an attempt to disguise the identity of the vessel, through flag hopping and multiple flags, for example, which is often indicative of IUU fishing.

³⁶ United Nations Centre for Trade Facilitation and Electronic Business (UN/CEFACT), a subsidiary, intergovernmental body of the United Nations Economic Commission for Europe (UNECE) Committee on Trade, aims to improve worldwide coordination and cooperation on recommendations and electronic business standards, covering both commercial and government business processes that can foster growth in international trade and related services. Its principal focus is on facilitating national and international transactions, through the simplification and harmonization of processes, procedures and information flows. Falling within the scope of the Agriculture Programme Development Area (PDA), fisheries, as part of the agricultural and food processing production and trade chain, is currently being dealt with and the vessel domain, as a crucial part of this chain, is of great interest to the group.

Authorisation

The definition of the data fields for the authorisation information related to a vessel followed the same process as above. The result is as follows:

Data Field	Inclusion	Data Type
Authorisation Description	Compulsory	Text
Authorisation Number	Compulsory	Text
Issued Date	Compulsory	Date
Issued By	Compulsory	Text
Authorisation To	Complementary	Reference
Authorisation Period Start Date	Compulsory	Date
Authorisation Period End Date	Compulsory	Date
Authorised Area	Compulsory (if applicable)	Reference
Authorised Species	Compulsory (if applicable)	Reference
Authorised Gear	Compulsory (if applicable)	Reference
Date of Revocation	Compulsory (if applicable)	Date
Reason for Revocation	Compulsory (if applicable)	Reference

There is no restriction on the number of records for this module, per vessel. A vessel may have multiple authorisations, issued by States or RFMOs as the case may be. It should be noted that, in the case of refrigerated transport vessels and supply vessels, authorisation for transshipment would be included and any other similar fishing-related permits.

This information module is considered to be one of the most useful when evaluating the legitimacy of a vessel carrying out fishing, or fishing-related operations, as it gives an overall understanding of the approved activities for that particular vessel and may easily be compared to what, in fact, is taking place.

Record of Non-Compliance

The analysis and definition of the data set for the Record of Non-Compliance information module was carried out in conjunction with NEAFC and resulted in a summary list of data fields which may be considered as an initial example.

The data set, which will be refined in the future as further information is analysed for relevance and availability, is as follows:

Data Field	Inclusion	Data Type
Source	Compulsory	Reference
Date	Compulsory	Date
Location	Compulsory	Text
Issuing Authority	Compulsory	Text
Report Number	Compulsory	Text
Infringement / Apparent Infringement	Complementary	Reference
Details	Complementary	
Outcome	Complementary	Reference

The Record of Non-Compliance is just one part of the Monitoring, Control and Surveillance (MSC) information set which will be included in the Global Record in due time. MCS information, and particularly offending history, is particularly relevant to the fight against IUU fishing in that it provides evidence useful in carrying out risk analysis on vessels. However, at this initial stage, only general information on the history of non-compliance, including a general description of the infringement or apparent infringement, will be included, to provide an idea of the frequency of infringement of a particular vessel, without entering into the details. Inspection reports (at sea and at port) and others (such as sighting reports) will not be uploaded as documents into the Global Record system. In addition, for the purpose of fighting IUU fishing, results of reports with positive results and no indication of incorrect behaviour are not to be included in the Global Record, as they give no added value and are very numerous and would be very cumbersome to process.

Data Collection

The success of the Global Record is highly dependent on the compilation of reliable and wide-ranging data, covering a series of information modules relevant to the fight against IUU fishing. This section describes the suggested approach for data collection. The technical details related to data submission procedures, in particular time frames, formats, transmission channels and rules, and so on, will require further discussion and input from different entities, possibly through Expert Meetings which could produce formal guidelines for the collection of data by the Global Record.

Data Providers

One crucial characteristic of the Global Record is the focus on the **receipt of data** from authorised data providers, and the fact that no data will be retrieved independently for inclusion within the Global Record. This is an important restriction, as it ensures that all the data being dealt with is certified by the source, which is responsible for its correctness and validity.

Considering Recommendation 6 of the TC: "... The TC drew attention to the **responsibilities of flag States** under international law and, therefore, recommended the provision and updating of information for the GR by the flag State." FAO member States, in their sovereign capacity and as the closest entity to the source of the information, would be responsible for collecting vessel and vessel-related data and transmitting it to the Global Record. Bearing in mind that every flag State may have a number of data reporting obligations, and it may already be communicating the requested data to other organisations, it is also possible that a flag State may officially **designate an external organisation**, such as an RFMO, to report the data to the Global Record on its behalf. However, in this case the responsibility for the accuracy of the information would remain with the flag State.

The above applies, so far, to the Core, Historical Details and Authorisation information modules. Nevertheless, the possibility of having other states (non-flag States) report on the historical information,

for vessels previously within their fleet, or authorisation information, for vessels authorised to fish within their waters, should not be excluded. With regards to the Record of Non-Compliance information module, it may also be the case that the **port State or coastal State** has reported the infringement, or apparent infringement, and not the flag State. If so, the source of the information will become that State, or any entity it designates to report on its behalf, as shown in the example in Figure 4 below.

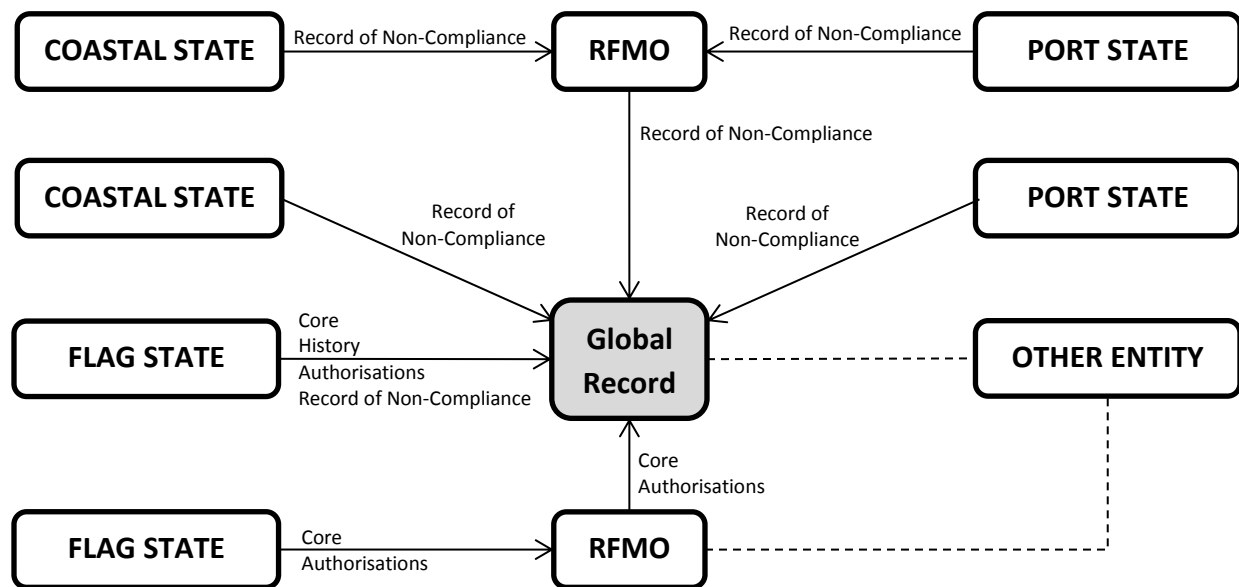


Figure 4 - Data Providers

Although information for different modules for an individual vessel may come from different data providers, there will only be a **single data source per record**. This means that each single authorisation in question, for example, must have all its information coming from a single data provider, as a data package. The same applies to every information module, to ensure that the integrity of the data and its trustworthiness are retained.

One issue to be considered is the role that **IHSM** could play in the verification, or data cross-checking process, of the information in the Global Record. As the managing company in charge of issuing the IMO number, IHSM is in possession of a vast range of vessel information, including most of the Core information and all of the Historical information modules. In addition, IHSM has the human resources required to confirm the verity of vessel data, by accessing various types of records, past and present, and physically surveying the vessel in question. Preliminary discussions with the company are underway in this regard.

As an initial approach, data collection will begin with those flag States which have fully fledged systems and already satisfy all, or almost all, of the Global Record requirements for Core information, and can also provide data from other information modules. In-depth analysis will be carried out to identify RFMOs or other organisations, considering also IHSM, which may take over some of the reporting from the flag States. In parallel, recognising the importance of obtaining the widest coverage possible, and with reference to Recommendation 6 of the Technical Consultation, work will be carried out "... recognizing the ongoing need for capacity development by member States where necessary...". Thus, a

capacity development framework, based on extra-budgetary contributions, has been put in place to address these needs, as further described in the main text (section on Assistance to developing States).

Data Communication Procedures

Details of exact procedures to be followed in collecting data are still under discussion; however this section aims to give an overall idea of the approach to be taken, which will be developed further as different data providers come on board. An international agreement providing details on data exchange, resulting from formal dialogue, such as expert meetings, may also be considered, to eliminate the need for individual agreements and as an efficient way to deal with individual data providers.

The procedure for data collection is projected to be kept **flexible** enough to ensure that all potential data providers find an option that suits their requirements and existing systems. Initially, the possibility of tailoring the transmission mechanism to each data provider, offering several individual solutions, was considered. However, the potentially high number of data providers and prospective variance in systems in use points towards the risk of an untenable situation, whereby constant changes must be made to the system, which in turn could make it unstable. Therefore, this alternative has been put aside and will only be considered should all other options fall through. The objective is to maximize the provision of data, by getting many data providers on board, in an initial stage so as to prove usefulness of the Global Record in fighting IUU fishing, but not limited to this scope. As a consequence, flexibility, as also requested by the Technical Consultation, will be leading the first stages of the Global Record implementation.

General Principles

In establishing the data transmission procedures for the Global Record, emphasis must be put on the need for certified, up-to-date information. The responsibility for keeping the **data complete and current** will lie with the data provider, but the Global Record will aim to provide solutions to make this an efficient process.

The regularity of reporting is an important issue and, although the exact **frequency of data communication** is yet to be established, it is clear that data providers will have to transmit their full data set (all relevant information modules for every vessel they are responsible for) at regular intervals, but communicate any update to the information of a particular vessel as close as possible to real time. Therefore, the update rate will be determined by the dynamicity of the dataset in question. The importance of this will be more noticeable as the use of the Global Record increases, and especially as the PSM comes into force, as fisheries inspectors will need up-to-date data to verify and validate information falling under the provisions of the Agreement.

To begin with, it is suggested that an **entire information module**, or more than one, will be provided and not only the fields being changed. However, the system will retain information regarding the changes in vessel attributes, in order to build up **vessel history** over time. It is yet to be decided whether a one-time historical data import option will be provided in order to incorporate all existing history for vessels, preceding the point when the system becomes operational, into the Global Record.

Formats

The Global Record will provide a number of **pre-set data formats**, based on the information modules as described above, which data providers will be able to communicate. The preferred file type is an XML file, which eliminates any ambiguity in the data and allows for simplified automatic processing for insertion into the system. However, recognising that there may be data providers that are not presently prepared to create an XML file, other files such as Comma-Separated Values (CSV) and Excel files, which

are more human-readable, will also be accepted. Each one of these file types will have a pre-determined format, and data providers will be able to select any one of those available. This approach will avoid extra burden on the Global Record team to implement different import routines per data provider, and update these routines according to potential changes in the formats defined by the data providers. Special cases, which could lead to further enhancement of the Global Record or require due attention, will be considered accordingly.

Data Transmission

In keeping with the same reasoning as above, **different transmission mechanisms** will be put in place between the Global Record and the data providers. In each situation, receipt of data will be followed by **quality control checks** which will lead to data being integrated into the Global Record, if all validation is successful, or the data being refused otherwise. The data provider and the Global Record team will be informed of completion of the data upload, or given a message highlighting the problems with the data and recommending an updated version be sent.

For related IT systems to send data directly to the Global Record system, a set of **web services** will be implemented whereby the Global Record will receive data files in the specified formats and return an automatic acknowledgement on success or an error message on failure.

For data providers without the possibility of using such services, **upload functionality** will be made available through the Global Record website. Authorised users will have access to this restricted site and will be able to send files to the Global Record on behalf of the reporting States and organisations. In this case, acknowledgements or error messages could be sent to an associated email address.

Through the collaboration with the EC, specifically DG-Mare, the Global Record is also laying the groundwork for data transmission over the **FLUX** (Fisheries Language for Universal eXchange) framework. This framework, which is being implemented by the EC, provides a transportation layer for data transmission, as well as data models for different domains related to Fisheries, one of which is the Vessel domain. A FLUX message is essentially an XML file, and a common format has already been established for exchange of the vessel Core information module, as the Vessel data model, through the process described on page 40. This should eventually be extended to all other information modules. The FLUX system can be used globally by any data provider of the Global Record, and should greatly increase efficiency in data transmission. Creating a FLUX link between the Global Record and the EC will also facilitate direct communication between the Global Record and all other entities exchanging data with the EC, which are potential data providers for the Global Record. The FLUX framework already caters for the direction of messages to the appropriate recipient, sending of appropriate return messages after processing, and other such functionality; therefore, its use could incorporate a wide range of data providers without any additional effort from their part.

In the case that none of the options above satisfy the requirements of particular data providers, other mechanisms, such as sending files by **email**, could be considered in the future but will not be the focus during this first phase of implementation.

Data Dissemination

The Global Record system's dedicated information portal is the user interface which is the main channel for dissemination of the information. This portal will take the form of a website available openly over the internet, which will provide simple, user-friendly access whilst retaining a high level of inbuilt flexibility to cope with future requirements and growth.

Functionality

Viewing Information

The ability to view all information related to a vessel, be it identification and characteristics information, history, authorisations and so on, is the most important function of the Global Record.

Vessel and vessel-related information will be disseminated on a vessel-by-vessel basis, where a particular vessel is identified either by UVI or through a search mechanism. Different **search forms** will be put in place to help find the required vessel by UVI, as the preferred option, Name or IRCS, as the simplest approach, or by any field included in any information module, in the most advanced case. A historical query will also be provided, whereby all vessels which have present or even historical information which matches the search criteria will be identified.

The presentation of the information will remain completely neutral, displaying all the **current information** related to a vessel, without making any judgement or assessment. The suggested approach is a set of tabbed pages, where each information model is displayed on a single tab, allowing the user a full overview of a single subject for a particular vessel at a glance. Functionality will also be provided to see a **track of the changes** in vessel attributes over time. For each information module, there will also be an indication of the **data provider** and **date of data reporting**.

Once a single vessel is in view, the user will also be able to **print** the related information, or **export** it to a file to be saved directly to the computer. Multiple formats will be made available for export, most likely including PDF, Word and Excel files.

Links to External Systems

The Global Record programme, in the development of the system, is open to **collaboration** with other initiatives which have a similar scope to the Global Record and has been seeking out potential partners.

One important partner for the Global Record is **Equasis**, an organisation which has an information system that collects and disseminates vessel and safety-related information on the world's merchant fleet. The aim of Equasis, which is that of exchanging accurate and unbiased information to increase transparency in maritime transport, is analogous to that of the Global Record, with a difference in scope and objective as it targets the merchant fleet and not the fishing fleet. However, given that the Global Record includes refrigerated transport vessels and supply vessels, which form part of the merchant fleet, an overlap between the two systems exists. In awareness of the fact that Equasis contains a wide range of information outside the scope of the Global Record, such as information from Classification Societies and about insurance, but also material relevant to the Global Record, such as vessel identification and characteristics and presence on white and black lists of Port State Control MOUs, the development of a link between the two systems is being pursued. This will allow users of the Global Record to identify a particular refrigerated transport vessel or supply vessel through the Global Record query mechanism, and then use a deep hyperlink to open the page related to the same vessel in the Equasis website, using the UVI as a reference point. This will avoid extra data exchange and storage, whilst making the information available to the user in a simple manner. This method would be implemented to start off with, but further assessment may be carried out in the future to decide whether this is appropriate for the Global Record or not.

Using a similar approach, the Global Record system may benefit from establishing links to other external systems, in particular those belonging to **data providers**. In this manner, the use of every data source could be maximised, offering extended sets of information to the user with very little extra effort. It is

important to note that, to do so, a linking UVI must be available to skip the search process in the sourcing system.

In a complementary initiative to the Global Record, FAO has developed a system with a different role and objective that brings together fishing vessel information from the public domain. The **Fishing Vessel Finder (FVF)**, developed for statistical purposes, which is also built on the VRMF, is an online tool to disseminate publicly available information on individual fishing vessels. All the information accessible through the FVF is shown as originally presented by its sources, with clear identification of data owners and date of retrieval of each detail. The system has the functionality to detect duplicate records referring to the same vessel, to the extent possible, to improve data integrity and traceability of the vessel's past. The FVF often provides several values for a single data field (as made available by different sources), and therefore it could also be used to supplement the content of the Global Record with complementary data (official and non-official). Thus, when viewing the information for an individual vessel on the Global Record portal, a link will be shown to allow interested users to view this vessel within the FVF and obtain further data which may, on careful analysis, expose indications of possible suspicious behaviour, like outdated or contradictory information on the same vessel from various sources.

IUU Lists

With regards to reference to recognised IUU lists within the Global Record, **presence or absence on any particular IUU List** may immediately be flagged on the page displaying information on a single vessel within the portal, so that the user need not consult any IUU List separately. For this purpose, an IUU List information module would be designed and implemented, and the required data would be communicated to the Global Record by the owners of the IUU Lists through agreements which would have to be put in place.

Following a discussion during COFI 30 on the building up of a Global IUU List by FAO, and considering the fact that this information is of great importance for the fight against IUU fishing, it is being considered to have it included or linked to the Global Record. However, such development will only be carried out if interest is indicated by COFI members.

Reports

In addition to providing information to fight IUU fishing, by increasing transparency and exchange of information and make it more difficult for IUU perpetrators to go undetected, the Global Record will become a collection of a wide range of fishing and fishing-related vessel information, all certified by member States. This will be especially true when participation in the Global Record increases and especially as further information modules are added. Therefore, apart from being an important information system to fight IUU fishing, it will also develop into an **important source of information**, such as global fishing capacity (among others) which could, for example, support the implementation of the IPOA-Capacity.

While the reporting of data is not an immediate priority of the Global Record, such functionality could be incorporated at a later stage, should it be requested by COFI members.

Reporting Errors

In attempting to keep all data within the Global Record active and accurate, an arrangement could be implemented whereby qualified users of the system would be able to **report errors in Global Record data**. Although the data would not be changed, a mechanism could be put into place for the data

provider to receive a message indicating the potentially incorrect data items, allowing for a proper investigation and eventually an update of the information, if necessary.

Other Functionality

The Global Record portal will include other functionality, for which a description is not necessary, including a List of Data Providers and other **standard website features** such as Contact Us, Help and FAQs and so on.

Given that the Global Record, as a global initiative, will have a user base spanning many nations, nationalities and languages, the portal, which will initially be made available only in English, will incorporate, in due time, a **multi-lingual design** to allow for the display of various languages, aiming at the six official FAO languages.

The feature set of the Global Record portal will undoubtedly be extended as information modules increase, users express interest and make their requirements known and, especially, as other initiatives such as the PSM come into force and there are new data providers and consumers.

Access

Recalling Recommendation 6 of the TC: It was recommended, “as a general principle that vessel characteristics information be in the **public domain**”. It was further recommended that “other information would be subject to some restriction if necessary, taking into consideration national legislative requirements.”

It is evident that one important indicator of the success of the Global Record is the use of the system, measured by user access, which will be enhanced by a large user set, in size and scope. Only with easy availability of relevant information for all interested users will transparency and traceability be increased enough to make a difference in the identification of vessels engaging in IUU fishing and identifying their impact throughout the market chain. Therefore, to the largest extent possible, the information contained within the Global Record will be **openly accessible** to the global public through the public domain, **at no cost**. There may be restrictions, however, on the mode of dissemination, in that users may be prohibited from downloading large data sets, except under agreement with the data providers. This will ensure that automatic services are not able to consume the data being disseminated, or use it for purposes it is not intended for.

The above approach, however, does not exclude the possibility that **some of the data could remain restricted**, such as owner’s details for confidentiality reasons, and accessible only after logging in as an authorised user. The data to which this constraint will be applied is largely dependent on the particular requirements of the data provider supplying the data and the national legislation or regional arrangements governing that information.

APPENDIX 3: DATA DEFINITIONS

Core Information

Section	Data Field	Definition
Identification	Unique Vessel Identifier (UVI) / IMO Number	The unique number that is assigned to the vessel as a unique and permanent identifier.
	External Marking	The markings on the hull of the vessel. (Marking of fishing vessels for identification should be in accordance with uniform and internationally recognizable vessel-marking systems, such as the FAO standard specifications for marking and identification of fishing vessels.)
	International Radio Call Sign (IRCS)	The International Radio Call Sign of the vessel.
	Maritime Mobile Service Identity (MMSI)	The number used by maritime digital selective calling (DSC), automatic identification systems (AIS) and certain other equipment to uniquely identify the vessel.
	VMS Indicator	An indicator of whether the vessel has a VMS system on board.
	VMS Details	Any additional details related to VMS, including identification numbers.
Registration	Current Flag State	ISO3 code of the country where the vessel is registered.
	Current Flag State Registration Date	The date of registration of the vessel within the flag state register.
	National Registration Number	The registration number given by the flag state.
	Vessel Name	The full vessel name.
	Registration Port	The port (or place) of registry as recorded on the ship's papers.
	Vessel Type	The type of the vessel, according to the ISSCFV list.
	Operational Status	An indication of whether the vessel is in operation or otherwise, from a list including options such as: <ul style="list-style-type: none"> • In Service/Commission • Broken Up • Total Loss • Continued Existence in Doubt • Laid-Up
Dimensions	Length Overall (LOA)	The distance, in a straight line parallel to the design waterline between the foremost point of the bow and the aftermost point of the stern of a vessel outside of the main hull. If the vessel has a bulbous bow, this is also included in this measurement.
	Length Between Perpendiculars (LBP)	The length of the vessel, measured from the intersection of the stem and the design waterline and the centreline of the rudder stock of that waterline.
	Registered Length	(i) for any vessel built after 18 July 1982, 96 percent of the total length on a waterline at 85 percent of the least moulded depth measured from the top

		<p>of the keel, or the length from the foreside of the stem to the axis of the rudder stock on that waterline, if that be greater. In ships designed with a rake of keel the waterline on which this length is measured shall be parallel to the designed waterline;</p> <p>(ii) for any vessel built before 18 July 1982, registered length as entered on the national register or other record of vessels.</p>
	Beam/Extreme Breadth	The width at the widest point measured at the outside of the ship's structure.
	Moulded Depth	<p>(a) is the vertical distance measured from the keel line to the top of the working deck beam at side, where the keel line is the line parallel to the slope of keel passing amidships through:</p> <p>(i) the top of the keel or line of intersection of the inside of shell plating with the keel where a bar keel extends above that line of a vessel with a metal shell: or</p> <p>(ii) the rabbet lower line of the keel of a vessel with a shell of wood or a composite vessel; or</p> <p>(iii) the intersection of a fair extension of the outside of the shell contour at the bottom with the centreline of a vessel with a shell of material other than wood and metal.</p> <p>(b) In vessels having rounded gunwales, the moulded depth shall be measured to the point of intersection of the moulded lines of the deck and side shell plating, the lines extending as though the gunwale were of angular design.</p> <p>(c) Where the working deck is stepped and the raised part of the deck extends over the point at which the moulded depth is to be determined, the moulded depth shall be measured to a line of reference extending from the lower part of the deck along a line parallel with the raised part. (The working deck is generally the lowest complete deck above the deepest operating waterline).</p>
	Draught	The vertical distance between the waterline and the bottom of the hull (keel) of the vessel, with the thickness of the hull included.
	Deadweight	The actual amount of weight in tonnes that a vessel can carry when loaded to the maximum permissible draught (includes fuel, fresh water, gear supplies, cargo/catch and crew)
	Net Tonnage (NT)	A vessel's earning space and is a function of the moulded volume of all cargo spaces of the vessel. NT is determined according to the provisions of the International Convention on Tonnage Measurement of Ships, 1969 (1969 Convention).

	Net Registered Tonnage (NRT)	The volume of cargo the vessel can carry. NRT is pre 1969 Convention net tonnage measurement, as provided by the reporting (source) Administrations.
	Gross Tonnage (GT)	A function of the volume of all ship's enclosed spaces (from keel to funnel) measured to the outside of the hull framing. GT is measured according to the provisions of the International Convention on Tonnage Measurement of Ships, 1969 (1969 Convention).
	Gross Registered Tonnage (GRT)	The total internal volume of a vessel, where a register ton is equal to a volume of 100 cubic feet (2.83 m ³). GRT is pre 1969 Convention gross tonnage measurement, as provided by the reporting (source) Administrations.
	Power of Main Engine/s	The power of the main engine or the sum of the power of the main engines.
	Power Unit	The unit of measurement of the power, such as: <ul style="list-style-type: none"> • kW • HP
	Hull Material	The material with which the vessel hull is constructed, from the following list, for example: <ul style="list-style-type: none"> • Wood • Metal • Fibreglass • Other • Unknown
Construction	Year of construction	The year when the vessel was manufactured.
	Country of construction	ISO3 code of the country where the vessel was manufactured
Ownership	Owner Name	The legal title of ownership of the vessel that appears on the ship's registration documents.
	Owner Address	The address of the owner, including Address, City, Postcode, Country
	Owner Nationality	ISO3 code of the country of nationality of the owner
	Operator/Manager Name	The individual or company responsible for the commercial decisions concerning the employment of a ship and therefore who decides how and where that asset is employed.
	Operator/Manager Address	The address of the operator/manager, including Address, City, Postcode, Country
	Operator/Manager Nationality	ISO3 code of the country of nationality of the operator/manager
	Beneficial Owner Name	The controlling interest behind the vessel and the ultimate beneficiary from the ownership.
	Beneficial Owner Address	The address of the beneficial owner, including Address, City, Postcode, Country
	Beneficial Owner Nationality	ISO3 code of the country of nationality of the beneficial owner

	Master Name	The licensed mariner in ultimate command of the vessel and responsible for its safe and efficient operation.
	Master Address	The address of the master, including Address, City, Postcode, Country
	Master Nationality	ISO3 code of the country of nationality of the master
	Fishing Master Name	The person responsible for the fishing operations of the vessel.
	Fishing Master Address	The address of the fishing master, including Address, City, Postcode, Country
	Fishing Master Nationality	ISO3 code of the country of nationality of the fishing master
Gears	Main Gear	The precise/specific gear type of the main gear authorised to be used, according to the ISSCFG list.

Regional Identification Information

Section	Data Field	Definition
Identification	Regional Body	The regional body issuing the identifier being reported, such as: <ul style="list-style-type: none"> • EU FR: Community fleet register number as a unique identification number of the fishing vessel within the EU • ICCAT: The ICCAT list number assigned to the vessel
	Regional Body Identifier	The identifying codes (alphanumeric combinations) given to the vessel.

Picture Information

Section	Data Field	Definition
Picture	Picture	The picture of the vessel.
	Picture Link	The link to an online location where a picture of the vessel is available.
	Picture Type	The type of picture, such as: <ul style="list-style-type: none"> • Stern: A picture of the stern of the vessel. • Port: A picture of the port side of the vessel. • General: A general picture of the vessel.
	Picture Details	Any additional comment related to the picture, such as when it was taken and where.

APPENDIX 4: MEDIUM-TERM (5 YEAR) PROJECT PROPOSAL

This proposal is for a 5 year project which will specifically target the **System Development component** of the Global Record programme which is considered as a crucial component to advance Global Record objectives. However, additional funds would also be required (under another project) to continue providing assistance to developing countries and raising awareness of the detrimental effects of IUU fishing and the role of the Global Record in this regard. These two components will be the subject of separate proposals.

1. General description:

The System Development project's role within the Global Record programme will be that of carrying out the necessary core work for the advancement of the prototype into the first and operational version of the Global Record system as well as complete implementation of Phase 1.

2. Objectives

- a. Development and implementation of a fully-fledged system, accessible online, in line with Phase 1 of the Global Record following the feedback from COFI 31 with regards to the prototype and Strategy document.
- b. Set up regular exchange of data with partners and set up a pilot phase to test the system.
- c. Complete the global system, with all functionality, including additional available data.
- d. Make an assessment of the areas not covered and extend the system to any other possible data providers (regional or national).
- e. Decide on necessary actions to be taken for implementation of Phase 2/3 and any enhancement or functionality required.
- f. Provide an assessment of the *status quo* of the Global Record.

3. Expected results and outputs

- 1st year
 - ✓ Review of the system after COFI 2014.
 - ✓ Finalize development of an initial version of the system, based on the prototype, including the detailed analysis of few pilot data providers.
 - ✓ Evaluation of legal and technical aspects.
 - ✓ Advance, test and finalize preliminary system with few selected data providers.
- 2nd year
 - ✓ Work on data transmission mechanisms.
 - ✓ Set up regular data exchange and data validation.
 - ✓ Make system accessible to stakeholders on the web.
 - ✓ Consolidated fully fledged system.
- 3rd year
 - ✓ Maintenance of the system incorporating 1st group of data providers, and enhancements.
 - ✓ Assessment of other possible data providers (regions and/or countries) that may be ready.
 - ✓ Start integration with new data providers (expand system).

➤ 4th and 5th years

- ✓ Continue inclusion of new data providers.
- ✓ Assessment on the preparedness of countries/regions not previously covered.
- ✓ Feasibility study on Phase 2/3.
- ✓ Start implementation of phase 2/3 on fully working system.

4. Resources

In order to achieve these objectives, the following resources need to be secured to cover for:

- ✓ Core team of experts:
 - Technical manager: general design, development and management of the programme; technical guidance for development and liaison and coordination with data providers and stakeholders.
 - IT analyst developer: design, development and implementation of the system; definition of data exchange formats and standards; technical link to data providers; assistance to member States.
 - Admin/secretarial support: general administration of the project; financial issues; travel; organization of meetings.
 - Ad-hoc experts/consultants: technical advice on specific issues.
- ✓ Travel (technical meetings with data providers, etc.)
- ✓ Expert meetings and feedback on system development

Preliminary/prospective cost table (annual cost in USD)	
Technical manager	200,000
IT analyst developer	165,000
Admin/secretarial support (part-time)	40,000
Ad-hoc experts/consultants	50,000
Travel	60,000
Other (visibility, servicing costs, technical support services...)	50,000
TOTAL	565,000 USD annually

This project will be under the umbrella of the FAO Global Record programme, the overall coordination of which is the responsibility of an FAO Staff Member (secured from FAO Regular Programme, and therefore not quoted in the project budget).

5. Preliminary calendar of activities:

